HAUT POITOU
Communauté de communes

Rapport d'activité

2018

Préambule

La **Communauté de communes du Haut-Poitou (CCHP)**, issue de la fusion de 3 anciens EPCI (Établissements Publics de Coopération Intercommunale), réalise pour sa première année ce rapport d'activités afin de retracer l'ensemble des actions réalisées dans le champ de ses compétences, conformément à l'obligation légale.

En effet, la réalisation de document répond à l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) stipulant que le Président doit adresser annuellement aux Maires des Communes membres de l'EPCI, un rapport d'activités.

La Loi n°99-586 du 12 juillet 1999, relative au renforcement et à la simplicité de la coopération intercommunale, apporte une innovation importante en matière de communication des EPCI.

L'article L.5211-39 est rédigé comme suit :

*« Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, **avant le 30 septembre**, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune ou à la demande de ce dernier. Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale. »*

Le Décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets, prévoit l'obligation pour les collectivités ou EPCI exerçant une compétence dans le domaine de la gestion et de l'élimination des déchets, d'établir un rapport annuel technique et financier sur l'exercice de cette compétence.

Sommaire

PRÉSENTATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

- L'institution p.4
- Le territoire du Haut-Poitou p.5
- Les organes p.6
- Les compétences p.7

MOYENS GÉNÉRAUX

Finances p.9
Ressources humaines p.12
Service juridique p.15
Urbanisme et planification p.17
Communication p.19

SERVICES À LA POPULATION

- Solidarité et Santé p.20
- Culture p.22
- Sport p.24
- Petite Enfance p.27
- Enfance, Jeunesse p.29
- Service Périscolaire p.31

SERVICES ATTRACTIVITÉ

- Economie et Numérique p.33
- Développement durable, Eau, Energie, Climat p.35
- Tourisme p.37

SERVICES TECHNIQUES

- Bâtiments p.39
- Voirie, Mobilité, Réseau routier, Espaces verts p.42

ANNEXES p.44

- Rapport annuel 'Collecte des déchets'
- Budget

PRÉSENTATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

L'INSTITUTION

Établissement Public de coopération Intercommunale (EPCI) créé au 1er janvier 2017, la Communauté de communes du Haut-Poitou (CCHP), s'étend sur une superficie de 694 km². C'est un arrêté préfectoral du 6 décembre 2016 qui en a fixé le périmètre faisant de ce nouvel EPCI de près de 42 000 habitants, le 3e territoire de la Vienne après Grand-Poitiers et Grand-Châtellerault.

Au 31 décembre 2018, la Communauté de communes compte 31 communes.

La Gouvernance :

- 1 Président, Rodolphe Guyonneau,
- 15 Vice-présidents (composent le bureau avec le Président),
- 58 Conseillers Communautaires,
- Le Conseil communautaire, Assemblée délibérante de l'EPCI, détermine les grandes orientations, vote les budgets et les délibérations. En 2018, le Conseil Communautaire s'est réuni 11 fois et a voté 285 délibérations.
- La Conférence des Maires, Instance de débat et d'orientation, élabore la stratégie d'actions de la Communauté de commune.

En 2018, la Conférence des Maires s'est réunie 5 fois.

LE TERRITOIRE DU HAUT-POITOU

Nombre de communes : 31
Superficie : 697 km²

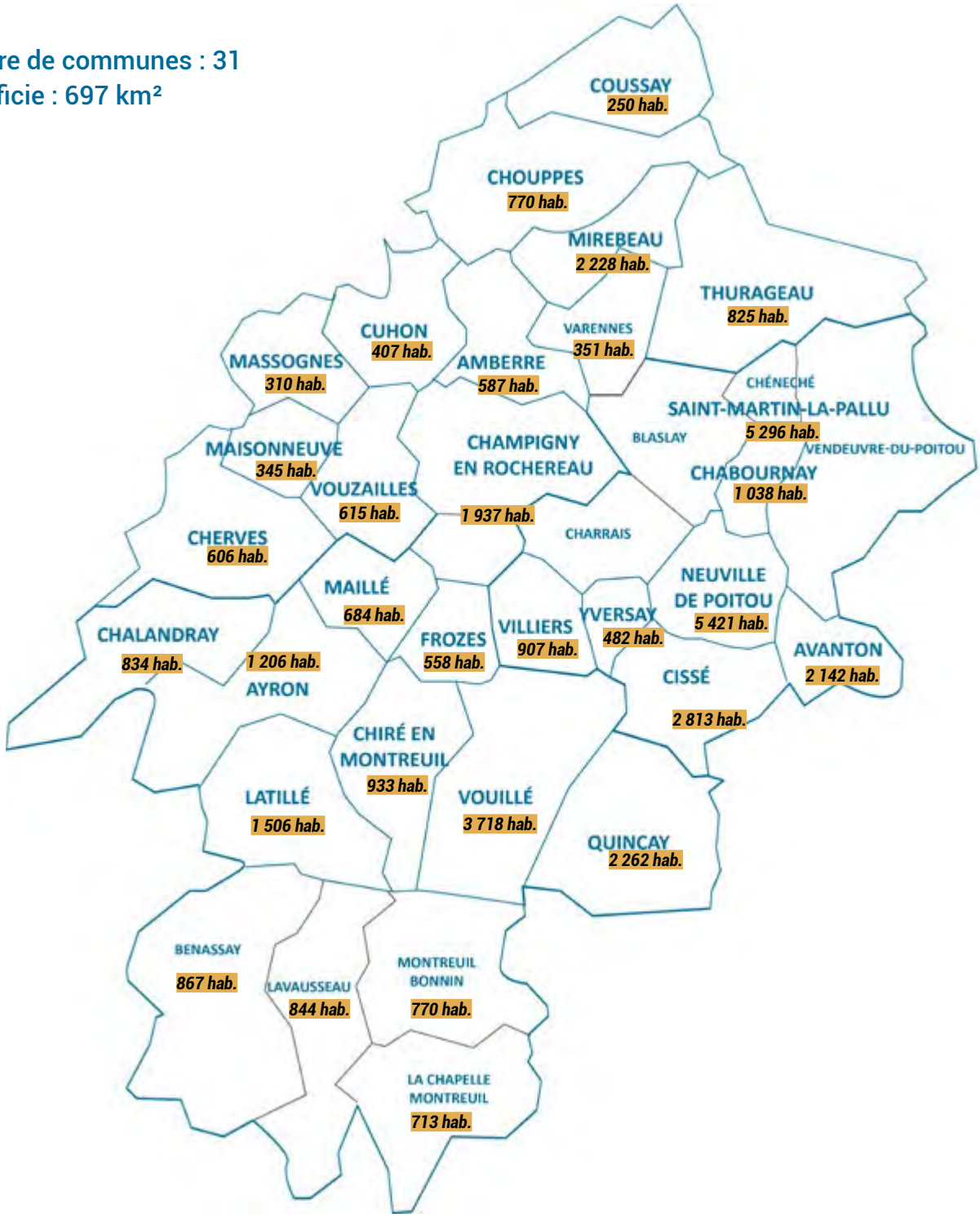

Source INSEE 2018

Quelques chiffres 2018

Nombre de communes 31 - Superficie 694 km²
Population : 42 229 (60.84 habitants/m²) – 16 800 ménages
Croissance démographique entre 2013 et 2018 : + 5.6 %
Revenu moyen de la CCHP par Habitant : 12 477,79 €
Potentiel fiscal par habitant 2018 : 527,69 €.
Coefficient d'Intégration Fiscale (CIF) 2018 : 35,64 %.
Taux de chômage de 9,6 % (Vienne : 12,6 %)
Nombre d'emplois : 9 623 (80,4 % sont salariés)

LES ORGANES

Afin d'exercer ses compétences et mettre en œuvre ses projets, la CCHP est dotée de quatre organes principaux :

Le conseil communautaire **Le bureau**

La conférence des Maires **Les commissions thématiques**

Zoom sur le Conseil communautaire

Le Conseil communautaire est l'organe délibérant de la CCHP, il se compose de 58 membres représentant les 31 Communes membres.

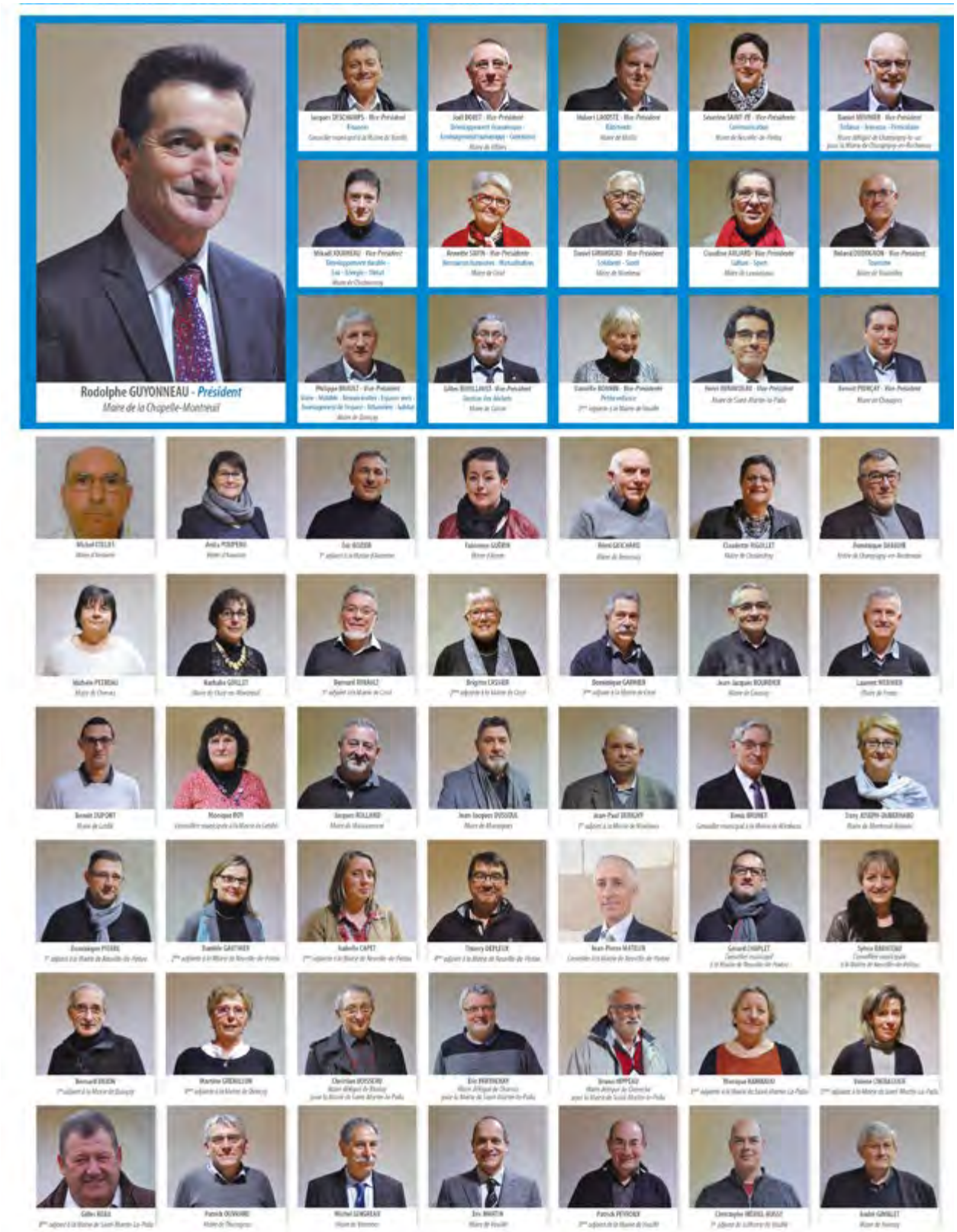

Le Bureau communautaire au 1er janvier 2018

LES COMPÉTENCES

Les missions principales

- Aménagement de l'espace
- Développement économique
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
- Protection et mise en valeur de l'environnement
- Politique du logement et du cadre de vie
- Création, aménagement et entretien de la voirie
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire
- Action sociale d'intérêt communautaire
- Création/gestion de maisons de services au public

En 2018, les membres du Conseil communautaire ont décidé l'évolution des compétences, notamment pour :

1. Les compétences dites « Obligatoires »

a. Aménagement de l'espace

- les Zones d'Aménagement Concerté (ZAC) à venir d'une superficie supérieure à 10 hectares ;
- la constitution de réserves foncières ;
- l'aménagement numérique.

b. Développement économique

« POLITIQUE LOCALE DU COMMERCE » :

- observatoire du commerce ;
- l'accompagnement des associations ;
- le développement d'opérations collectives de redynamisation commerciale.

« PROMOTION DU TOURISME » :

- l'aménagement et la gestion des sites à rayonnement communautaire ;
- schéma local de randonnées ;
- participation au développement des manifestations touristiques ;
- développement de l'hébergement touristique.

c. Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

« Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI).

2. Les compétences dites « Optionnelles »

a. Protection et mise en valeur de l'environnement

- la prévention et la réduction des déchets ;
- développement des énergies renouvelables, des économies d'énergie et de lutte contre la pollution de l'air ;
- l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des actions du Plan Climat Air Énergie Territorial ;
- les actions de maîtrise de l'énergie ;
- le développement des énergies renouvelables sur le territoire intercommunal ;
- la valorisation énergétique des ressources renouvelables locales.

b. Politique du logement et du cadre de vie

« Politique du logement et du cadre de vie dont politique du logement social d'intérêt communautaire et action en faveur du logement des personnes défavorisées » :

« POLITIQUE DU LOGEMENT SOCIAL » :

- la politique sociale de l'habitat ;
- la réalisation et la gestion de résidences sociales :
  - › résidence de la Tour du Poêle à Vouillé ;
  - › résidences pour travailleurs saisonniers et jeunes travailleurs.

« POLITIQUE DU LOGEMENT » :

- Programme Local de l'Habitat (PLH).

« CADRE DE VIE » :

- la construction, la rénovation et la gestion de bâtiments administratifs :
  - › la Trésorerie de Neuville-de-Poitou ;
  - › les gendarmeries (casernes et logements).

c. Création, aménagement et entretien de la voirie

- les axes empruntés de façon significative par le transport économique
- Les voies identifiées comme structurantes pour le territoire.

d. Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire.

« SPORT » :

- la construction, l'entretien et le fonctionnement des équipements sportifs suivants :
  - › la piscine de Latillé ;
  - › la piscine de Neuville-de-Poitou ;
  - › la salle multisports de Mirebeau ;
  - › le gymnase principal de Neuville-de-Poitou ;
  - › le stand de tir de Neuville-de-Poitou ;
  - › le gymnase d'Avanton.

- la participation au développement des pratiques sportives et aux manifestations de toutes structures d'intérêt communautaire ;
- la mise en place de dispositifs favorisant l'éducation sportive à destination des enfants..

« CULTURE » :

• l'enseignement musical :
› les écoles de musique ;
› développement des manifestations des associations d'écoles de musique ;
› mise en réseau des structures.

• la lecture publique :
› mise en réseau des bibliothèques municipales ;
› actions de développement et de promotion de la lecture publique.

• l'éducation artistique et culturelle :
› dispositifs favorisant l'éducation artistique et culturelle à destination des enfants.

• les actions et manifestations culturelles :
› actions et manifestations dont l'objet est la valorisation et l'enrichissement de l'offre culturelle, artistique et patrimoniale existante ;
› développement des pratiques culturelles, des pratiques amateurs et des manifestations.

e. Action sociale d'intérêt communautaire

« SOLIDARITÉ-SANTÉ » :

• la santé :
› création, gestion de réseaux de santé ;
› actions de prévention sanitaire ;
› promotion de dons du sang et d'organes.

• l'emploi et l'insertion sociale :
› participation financière aux actions d'associations ;
› aides aux publics en difficulté.

• le maintien à domicile des personnes âgées et/ou en difficulté :
› favoriser le maintien à domicile ;
› actions de prévention.

• la cohésion sociale et décentralisée :
› diagnostic social ;
› participation aux actions des Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC) et des réseaux gérontologiques ;
› Centre Social Intercommunal à Neuville-de-Poitou ;
› action de médiation en relation avec les associations ou structures compétentes à destination des gens du voyage ;
› aide à la coordination des dispositifs de scolarisation avec les établissements impliqués dans l'accueil des enfants des gens du voyage ;
› coopération décentralisée.

« PETITE ENFANCE » :
› développement et gestion de structures d'accueil de la petite enfance ;
› la participation au développement des actions portées par des associations ou des entreprises ;
› l'animation du réseau « Petite enfance ».

« ENFANCE-JEUNESSE » :
› le développement et la gestion des accueils de loisirs extrascolaires et uniquement le mercredi après-midi pour les accueils de loisirs périscolaires ;
› la création, le développement et la gestion des centres socioculturels et des espaces de vie sociale ;
› la création, le développement et la gestion des ludothèques ;
› le soutien financier à des actions en faveur des 16-25 ans ;
› la création, le développement et l'animation de points information jeunesse ;
› la coordination et l'animation du réseau « Enfance – Jeunesse ».

f. Création et gestion de maisons de services au public

• les maisons de services au public labellisées par l'État dont le champ d'action dépasse le cadre strictement communal.

3. Les compétences dites « Facultatives »

• capture et gestion (dont la mise en fourrière) des animaux errants et enlèvement des animaux morts.

• versement au SDIS de la Vienne du contingent annuel prévu par la loi.

• accueils et activités périscolaires : organisation et gestion des temps périscolaires (accueils périscolaires du matin et du soir, pause méridienne hors restauration) pour les établissements scolaires suivants :
› École les Hirondelles, 1 route de Mirebeau à Vouzailles
› École de Cuhon, rue Jules Ferry, à Cuhon
› École de Cherves, La Touche, à Cherves
› École de Thurageau, 1 rue de la Gannerie, à Thurageau
› École élémentaire Jean Raffarin, rue de Vaudoiron à Mirebeau
› École maternelle le Cèdre enchanté, 19 rue Maurice Aguillon à Mirebeau.

Dans les établissements mentionnés ci-dessus et pour les Communes qui le souhaiteraient, la Communauté de Communes peut mettre en place, gérer et coordonner des temps d'activités périscolaires.

LES MOYENS GÉNÉRAUX

LES FINANCES DE LA CCHP

BUDGET GLOBAL (dépenses globales) **22,2 M€**

I – LES DÉPENSES DE LA CCHP

LE FONCTIONNEMENT :

Dépenses totales : 18 014 765 €
Recettes totales : 18 584 149 €

18 M€ Fonctionnement

4,2 M€ Investissement

Dépenses de Fonctionnement

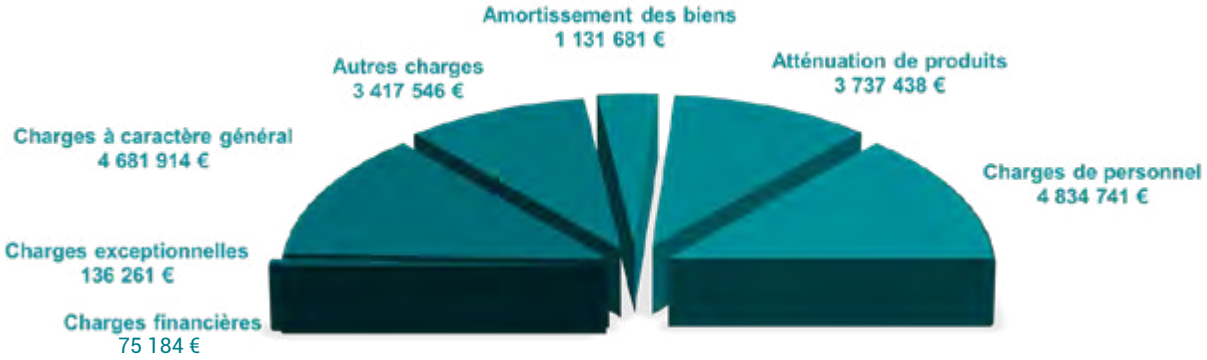

LES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

2 322 530 €
ont été versés aux associations du territoire.

Communication	25 000,00 €
Culture	76 251,00 €
Dvt Durable	14 500,00 €
Dvt Economique	6 250,00 €
Enfance Jeunesse	870 390,00 €
Petite Enfance	835 648,00 €
Solidarité Santé	168 342,77 €
Sport	35 750,00 €
Tourisme	290 398,00 €

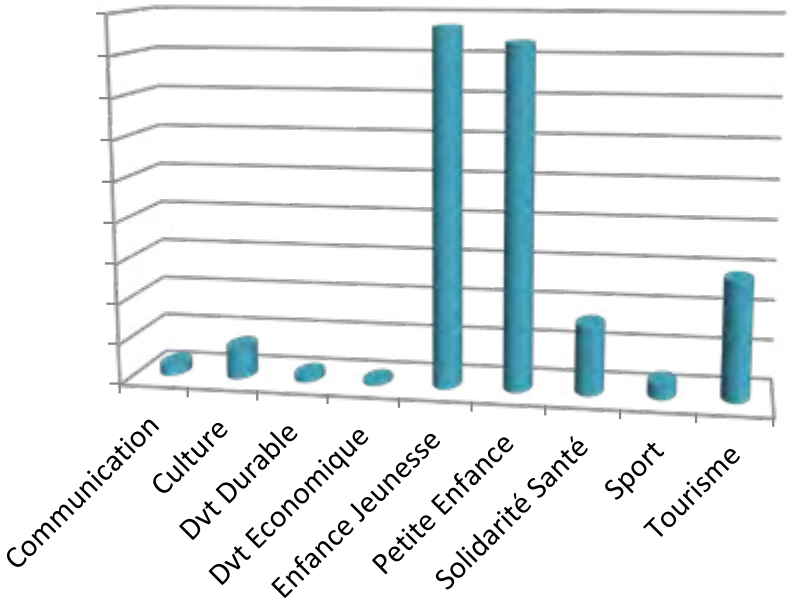

L'INVESTISSEMENT :

4 181 165 €

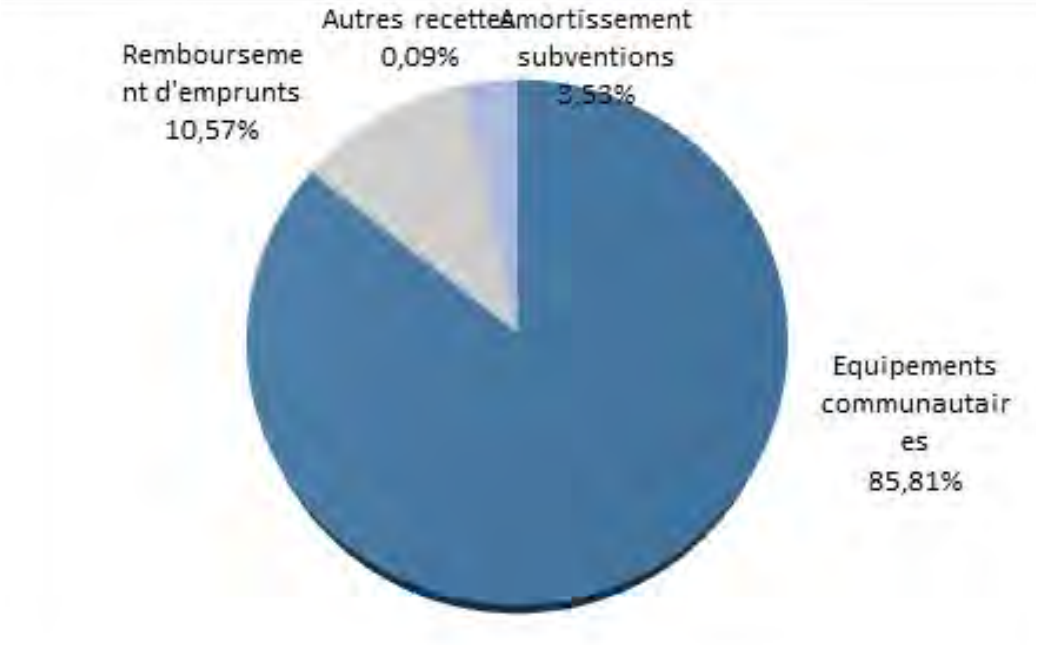

Encours de la dette au 31/12/2018
1 030 275 €

Capacité de désendettement :
6,80 ans

II- LES RECETTES DE LA CCHP

En fonctionnement

18 584 149 €

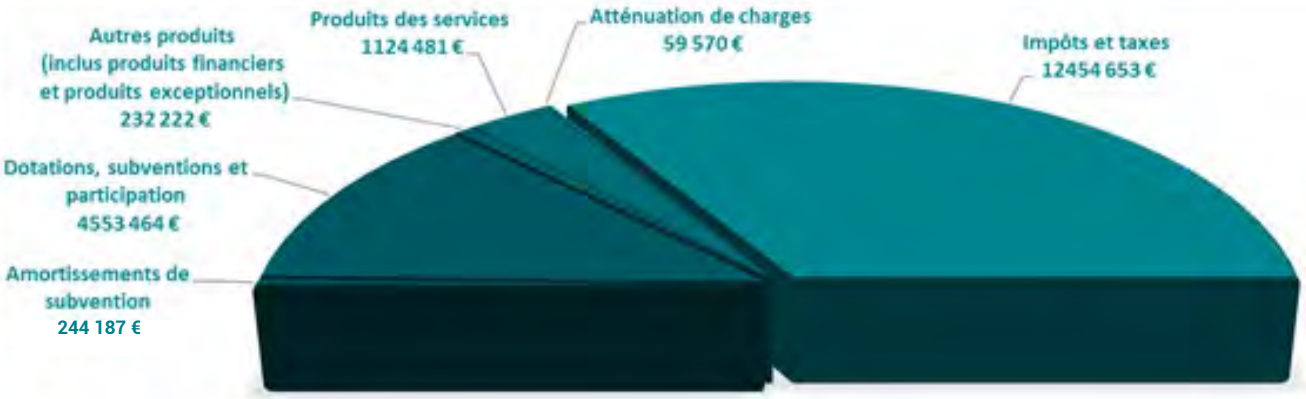

Les recettes fiscales

12 M€, soit 290 € par habitant

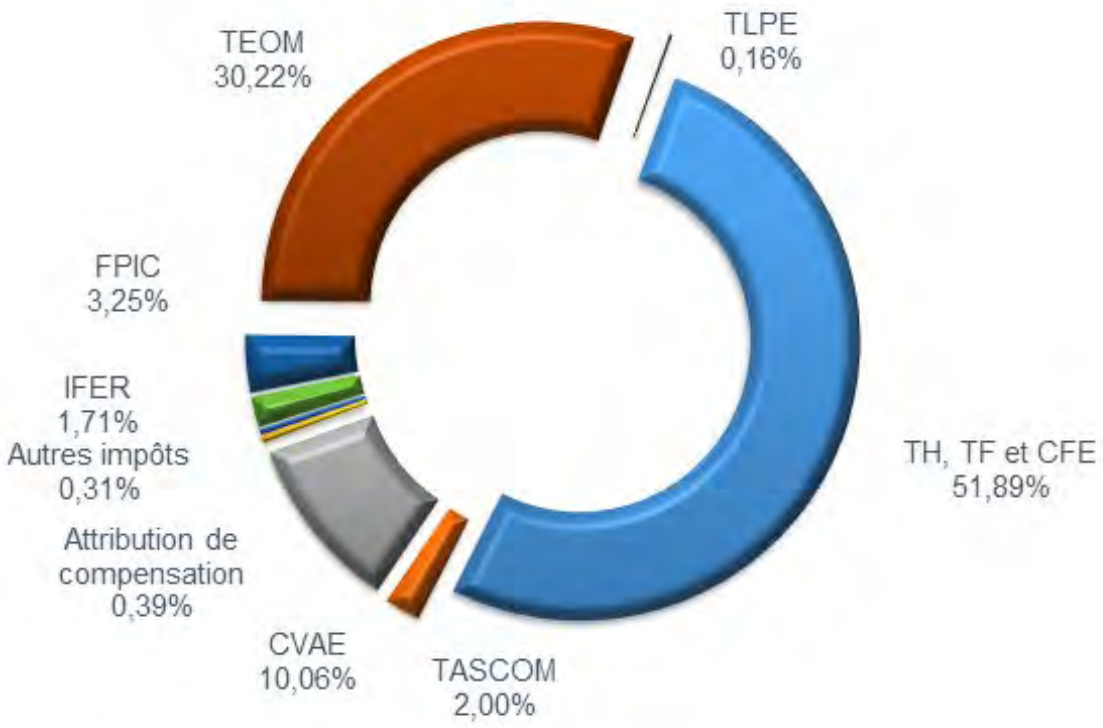

Les dotations

2 205 547 €

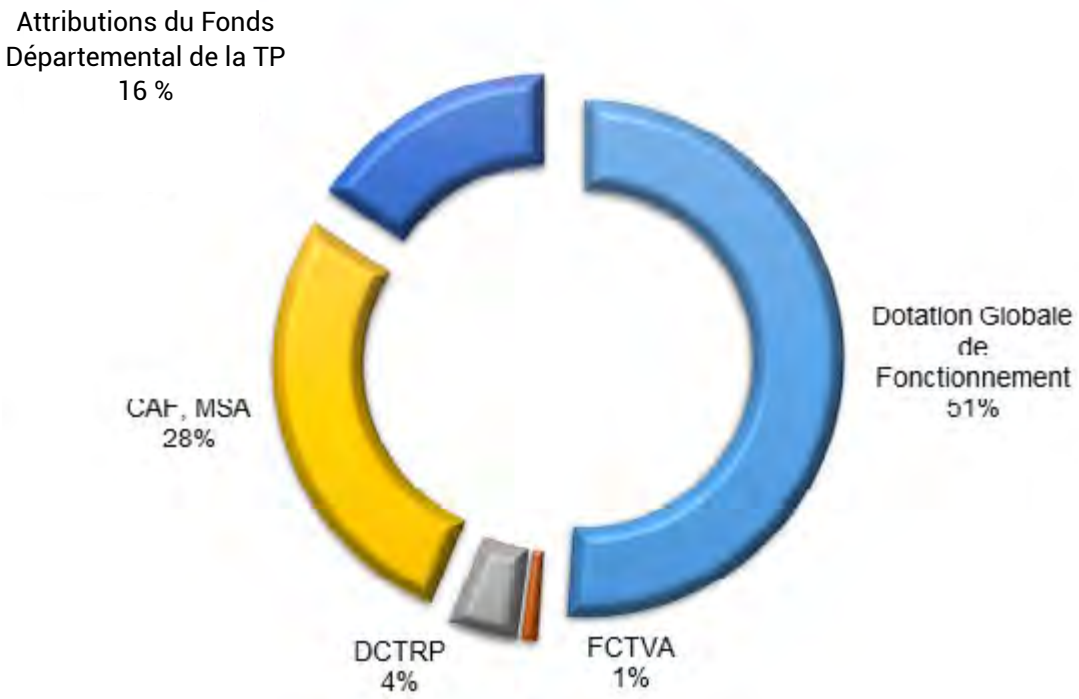

LES MOYENS HUMAINS DE LA CCHP

I – LES EFFECTIFS

Au 31 décembre 2018, les effectifs de la Communauté de communes du Haut-Poitou étaient structurés de la façon suivante :

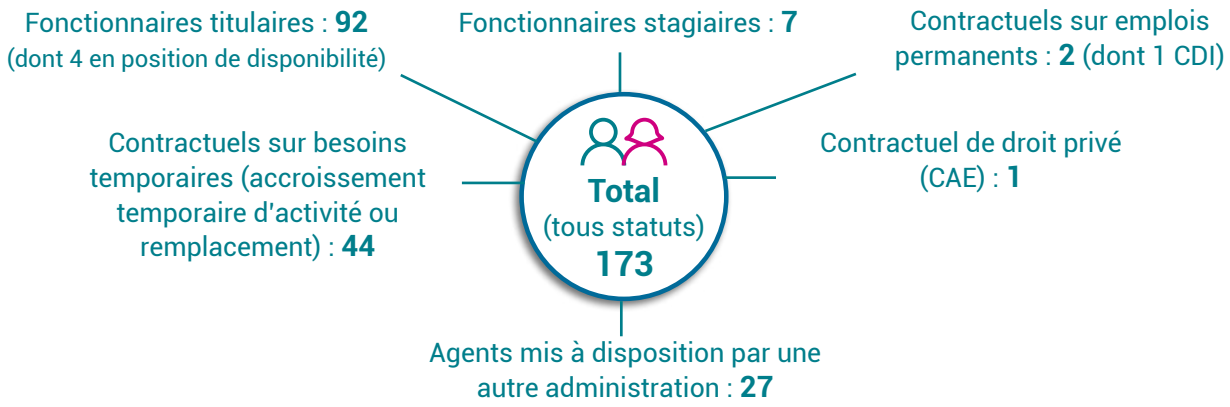

Nombre d'agents fonctionnaires et contractuels sur emplois permanents par catégorie hiérarchique (hors agents en disponibilité) :

Répartition par tranches d'âges :

La répartition des agents se trouve bien équilibrée entre les hommes et les femmes avec une moyenne d'âge de 41,6 ans

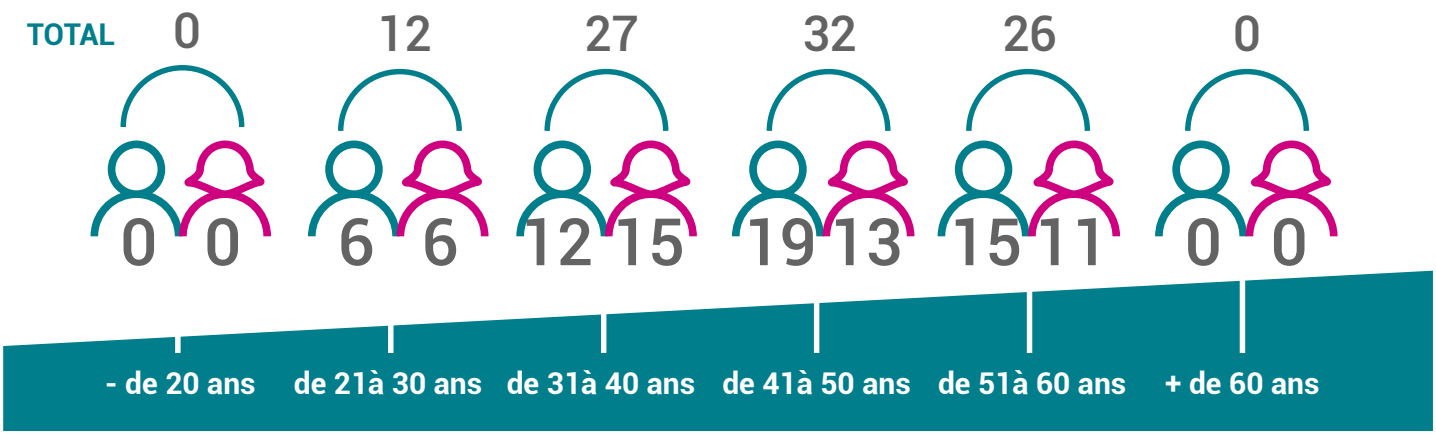

Evolution des effectifs au cours de l'année 2018 (emplois permanents) :

5 départs d'agents relevant d'emplois permanents en 2018, dans les conditions suivantes :

Nbre	Statut	Cat.	Grade	Motif
1	Contractuel	A	Attaché	Démission
1	Titulaire	C	Adjoint d'animation	Intégration directe (externe)
1	Titulaire	C	Adjoint d'animation	Mutation (externe)
1	Titulaire	C	Adjoint administratif	Disponibilité pour convenances personnelles
1	Titulaire	C	Adjoint technique principal 2e classe	

10 entrées d'agents permanents en 2018, dans les conditions suivantes :

Nbre	Statut	Cat.	Grade	Motif
2	Titulaire	A	Attaché	Mutation (externe)
1	Titulaire	A	Ingénieur Principal	Mutation (externe)
1	Titulaire	C	Adjoint adm. ppal 2e classe	Mutation (externe)
3	Stagiaire	C	Adjoint administratif	Mise en stage
1	Stagiaire	C	Adjoint d'animation	Mise en stage
1	Stagiaire	C	Agent Social	Mise en stage
1	Stagiaire	C	Adjoint Technique	Mise en stage

II – Charges de personnel et frais assimilés

Charges de personnel et frais assimilés

• Budget principal	3 230 930,99 €
• Budget Collecte et traitement des déchets ménagers	1 597 814,42 €
TOTAL	*4 828 745,41 €*

III – Organisation des services

Les agents de la Communauté de communes remplissent leur mission sous l'impulsion de Karine DESCHAMPS, Directrice générale, et d'un Comité de Direction composé des responsables de cinq Pôles :

› Services à la population
› Attractivité
› Ressources
› Ressources Humaines
› Technique

CdC du Haut-Poitou : Organigramme

Juin 2018

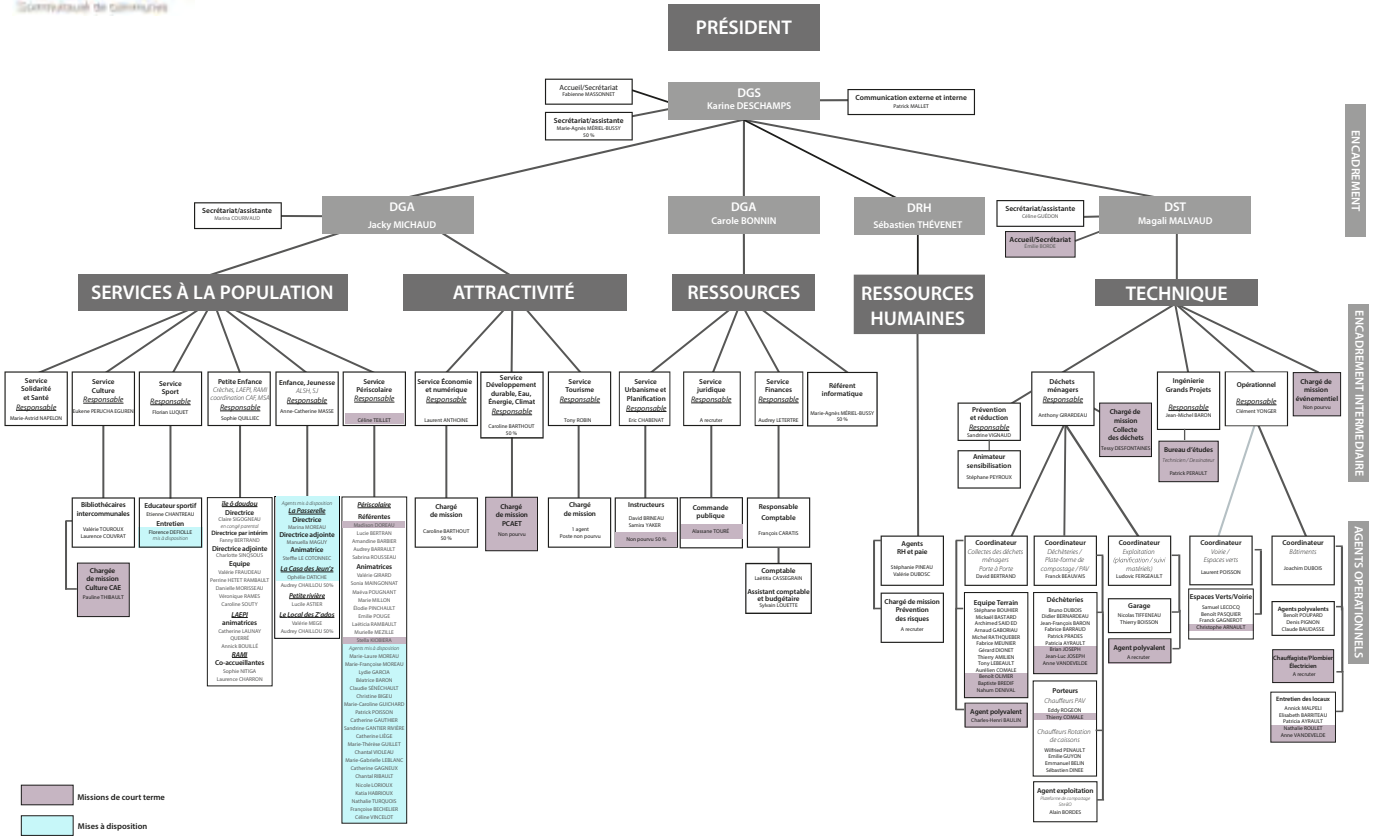

Au sein du Pôle « Ressources humaines»

Effectifs :

› Un conseiller de prévention

› Deux agents Ressources humaines et Paie

IV – Projets et réalisations

› Adoption d'un dispositif d'astreintes (Pôle Technique) et mise en œuvre de ce dispositif au sein du service « Déchets » ;

› Détermination des règles de gratification des stagiaires de l'enseignement accueillis au sein des services ;

› Fixation des modalités de mise en œuvre de la Journée de Solidarité ;

› Adoption d'une délibération unique en matière de régime indemnitaire, prévoyant notamment le déploiement du RIFSEEP pour les grades éligibles ;

› Signature de la convention de médiation préalable avec le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Vienne ;

› Détermination de la méthodologie de rénovation du protocole de temps de travail et mise en œuvre de dispositions transitoires en matière de temps de travail ;

› Adoption de la délibération relative à l'action sociale (adhésion au CNAS, protection sociale complémentaire, mise à disposition gracieuse de tivolis…) ;

› Harmonisation du dispositif annuel d'évaluation professionnelle ;

› Mise en place d'une procédure spécifique d'évaluation des fonctionnaires stagiaires ;

› Approbation d'un règlement de fonctionnement des congés annuels ;

› Adoption, à titre expérimental, d'une Indemnité Forfaitaire de Déplacement.

V – Carrière

Rédaction de 493 arrêtés individuels (474 en 2017) :
› 143 de placement en congés de maladie ordinaire ou de longue maladie, dont prolongations (169 en 2017)
› 43 liés à des accidents imputables au service (44 en 2017) ;
› 20 liés à des congés pour maladie professionnelle ;
› 125 attribuant ou modifiant le régime indemnitaire ;
› 24 portant changement de résidence administrative ;
› 40 portant avancement d'échelon (53 en 2017).

VI – Faits et évènements marquants

Élections professionnelles : Le 6 décembre 2018, la Communauté de communes a été amenée à organiser des élections professionnelles pour le renouvellement des membres du Comité Technique (échéance nationale). A l'issue de ces élections, de nouveaux membres du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) ont également été désignés.
Ces élections ont été marquées par un taux de participation de 64,1% (51,9% au plan national pour la fonction publique territoriale). Les élus ont fait le choix de maintenir le paritarisme.

Construction et harmonisation des fiches de poste : agents et encadrants ont directement participé à la construction ou à la mise à jour des fiches de poste. Un exercice de management qui a permis de mieux connaître et comprendre le travail de chacun et de préparer la campagne des évaluations professionnelles annuelles.

Constitution progressive d'une Direction des ressources humaines : la Communauté de communes du Haut-Poitou a été amenée à structurer la gestion et l'accompagnement des personnels. Ainsi, au cours de l'année 2018, ce service a vu l'arrivée d'un Directeur des ressources humaines (1er février) et celle d'un Conseiller en prévention des risques professionnels (27 août).

Commission « RH-Mutualisation » : Cette instance s'est réunie à 6 reprises, sous la présidence de Madame Annette SAVIN, Vice-Présidente déléguée.

SERVICE JURIDIQUE

I Organisation du service

Au sein du Pôle « Ressources »
Effectifs :
› Une Responsable du Service Juridique
› Un chargé de la Commande Publique

II L'activité du service

Le Service juridique assure les missions d'assistance et conseil juridique auprès des élus et des services, de contrôle préalable des actes juridiques, de gestion des contentieux et précontentieux, et de l'encadrement du service Commande Publique.

Activité « Assemblées » :

285 délibérations rédigées en 2018 (pour 11 Conseils Communautaires)
74 décisions du Président rédigées en 2018

Activité « Assistance et conseils juridiques » :

Principales études juridiques conduites en 2018 à la demande des services ou des élus :
› Rédaction des intérêts communautaires pour les compétences obligatoires et les compétences optionnelles
› Transfert de biens dans le cadre de l'exercice des compétences (procès-verbaux de mise à disposition, convention de mise à disposition de moyens…)
› Note juridique sur le transfert automatique des compétences « eau » et « assainissement »
› Recherches sur l'exercice de la compétence « Animaux errants »
› Recherche pour la réalisation de travaux par deux maîtres d'ouvrage (pont à cheval sur deux communes)
› Recherche sur le fonctionnement de la CLECT
› Recherche sur les procédures de révision des attributions de compensation (révision libre)
› Exercice de la compétence GEMAPI / Instauration de la taxe GEMAPI
› Etudes pour la reprise des dispositifs contractuels des anciens Pays (programme PRO-INNO-08 de valorisation des certificats d'économies d'énergie, création d'un service unifié, convention de partenariat…)

Rédaction / Relecture de contrats, de conventions (subventionnement des associations, occupation temporaire de bâtiments, accueil de stagiaires, transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage, mise à dispositions de véhicules, prêt de matériel…), de baux, d'actes administratifs (cessions, acquisitions)...

Activité « Contentieux » :

Suivi de 4 contentieux en cours en 2018
Préparation des mémoires en réponse

Activité « Commande publique » :

Formalisation de la Charte de bonnes pratiques et guide de procédures de la commande publique du Haut-Poitou.

Principaux marchés passés en 2018 :

› Acquisition d'un châssis porteur 26 tonnes, d'un bras de manutention pour bennes amovibles, d'une grue de chargement avec passerelles et un caisson de 32 m^3
› Fourniture et livraison de contenants à déchets
› Balayage de voiries
› Entretien de la piscine intercommunale à Neuville-de-Poitou
› Études d'harmonisation et d'optimisation du service public de prévention et de gestion des déchets
› Aménagement d'une salle d'activités à l'École de Cuhon
› Fourniture et livraison de repas et goûters en liaison froide
› Assurance dommage-ouvrage pour la construction de la gendarmerie et de 18 logements
› Entretien ménager des bâtiments
› Traitement des déchets ménagers
› Rénovation des réseaux de distribution d'une pompe à chaleur (antenne de Mirebeau)
› Achat d'un progiciel marché public (MARCO)
› Travaux d'isolation thermique d'un bâtiment existant (hôtel des entreprises Beausoleil)
› Fourniture de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle

URBANISME ET PLANIFICATION

I Organisation du service

Au sein du Pôle « Ressources » :
› 1 Responsable du Urbanisme
› 2 instructeurs

II L'activité du service

Le Service Instruction des Autorisations d'Urbanisme :
Le service a pour mission, via une convention liant la Commune et la Communauté de Communes, l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme pour le compte des 22 Communes éligibles

Avis sur les documents d'Urbanisme :
La Communauté de communes n'ayant pas la compétence PLUi, ce sont les Communes qui élaborent ou modifient leur document d'Urbanisme. Elles sollicitent le Service Urbanisme de la Communauté de communes au même titre que les Personnes Publiques Associées (services de l'Etat, Chambres consulaires) aux différentes étapes de l'élaboration du document afin de recueillir son avis.

Il est rappelé la pondération affectée à chaque type d'actes par rapport à l'instruction d'un permis de construire :
• permis de construire : 1 « équivalent permis de construire »
• permis d'aménager : 1,2 « équivalent permis de construire »
• déclaration préalable : 0,7 « équivalent permis de construire »
• permis de démolir : 0,8 « équivalent permis de construire »
• certificat d'urbanisme (a) : 0,2 « équivalent permis de construire »
• certificat d'urbanisme (b) : 0,4 « équivalent permis de construire »
• autorisation de travaux : 0,2 « équivalent permis de construire »

Nombre d'Equivalent
Permis de Construire (E.P.C)
Soit 1104.90 EPC

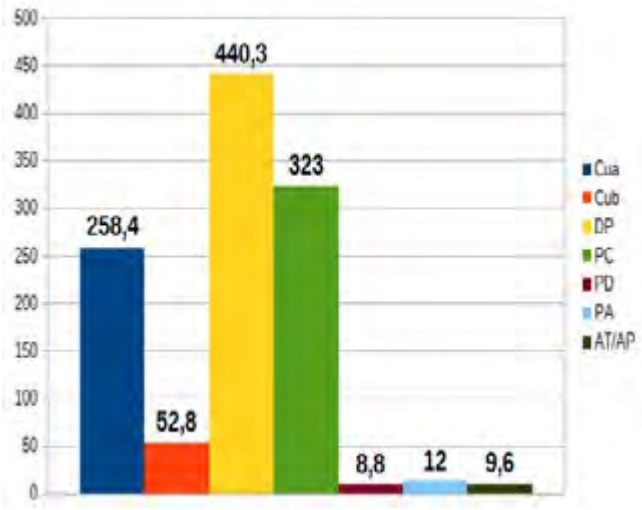

Nombre de dossiers traités
Soit 2474 dossiers

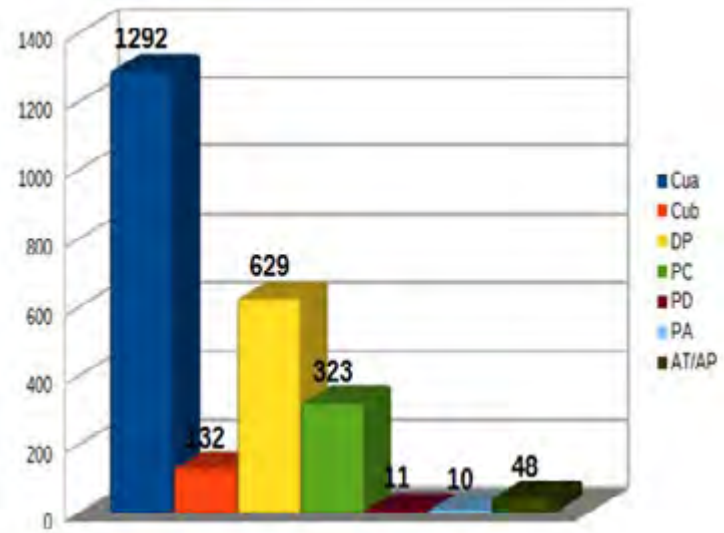

Suivi des travaux du SCoT :

Le service s'attache au suivi du SCoT afin de se mettre en cohérence des questions d'urbanisme, d'habitat, de développement économique, de déplacements et d'environnement dans le cadre d'une démarche globale.
Le SCoT devrait être approuvé fin décembre 2019.

PLUi :

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal est un document d'urbanisme opérationnel qui porte sur le territoire de plusieurs communes, c'est un PLU à grand échelle. « C'est un outil pour dessiner un projet de territoire ». La loi ALUR a instauré le transfert automatique de la compétence en matière de document d'urbanisme vers l'EPCI, le lendemain de l'expiration d'un délai de 3 ans à compter de la publication de ladite Loi, c'est-à-dire le 27 mars 2017, sauf si entre décembre 2016 et mars 2017, au moins 25 % des Communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent par délibération. 18 Communes de la CCHP ont délibéré contre le transfert de la compétence, donc le transfert a été refusé en mars 2017 par plus de 25 % des Communes représentant plus de 20 % de la population.
Les PLU et les Cartes Communales devront être rendus compatibles, dans un délai de 3 ans avec le SCoT.

II Faits et évènements marquants

Intégration des communes éligibles de l'ex Mirebalais

Au cours de l'année 2018, le service a instruit 2 474 dossiers, soit 1 104.90 Équivalent Permis de Construire (pour mémoire, on considère qu'un agent peut instruire entre 300 et 350 EPC).

COMMUNICATION

Vice-présidente, Séverine SAINT-PÉ

II Organisation du service

Les Moyens humains

Le service est doté d'un agent à temps plein, responsable du service, pour remplir les missions de communication.

Les Moyens financiers (réalisé en 2018)

• Dépenses : 65 999,63 €

• Recettes : 0,00 €

ACTIVITÉ

Communication externe

Le service Communication a suivi le projet de site internet de la Communauté de communes.
À travers les réunions du groupe de travail, l'arborescence du site a pris forme. Chaque service a été sollicité pour fournir les contenus indispensables à alimenter le site.

Un bilan de la signalétique bâtiments a été réalisé sur l'ensemble du territoire. Le service Communication propose d'harmoniser les différents panneaux, plaques, totems aux couleurs de la CCHP. Cette démarche nécessite une étroite collaboration avec le service bâtiments, les services techniques et les différents services impactés en possession du budget pour entreprendre la mise à jour.
En parallèle, une étude est lancée concernant la signalétique des Zones économiques intercommunales.

De nombreux documents ont été réalisés, dont un bulletin intercommunal, un guide Pass' Art/sport, les calendriers de collecte, le programme des bibliothèques...

Le service a également procédé à l'acquisition de lots (porte-clé, sac, stylo) afin de répondre aux demandes de lots des diverses associations, et compétitions sportives.

Communication interne

L'axe de communication interne s'est poursuivi par la réalisation mensuelle d'une lettre d'informations distribuée à l'ensemble du personnel via le bulletin de salaire.
Deux moments conviviaux du personnel ont eu lieu, un en juillet sous forme de barbecue estival, l'autre en décembre afin de célébrer ensemble les fêtes de fin d'année.

SOLIDARITÉ-SANTÉ

Vice-président, Daniel GIRARDEAU

MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS

Le service emploie 1 agent à temps plein, responsable du service.

Les moyens financiers (réalisé en 2018) :

• Dépenses : 385 051,09 € • Recettes : 118 076,08 € • Solde : 266 975,01 €

PROJETS ET ÉVÈNEMENTS MARQUANTS

La commission s'est réunie 5 fois en 2018 et a pu se prononcer sur une harmonisation des compétences, finalisation du travail commencé en 2017 grâce au travail réalisé par les élus en groupes de travail :
Le fonctionnement de la commission est fondé sur la forte implication des élus dans les « groupes de travail ».

La commission a également travaillé sur :

› Une harmonisation de l'aide apportée aux épiceries sociales de Latillé et de Neuville, notamment par le prêt de véhicules.

› Un accompagnement à la réflexion pour la création d'une épicerie sociale sur Mirebeau.

› La mobilité en participant aux comités de territoire avec la plateforme mobilité portée par l'ADSEA.

› Le nouveau règlement intérieur de l'aire d'accueil des gens du voyage à Mirebeau et son mode de gestion.

› La convention territoriale globale avec la Caf qui engage une démarche concertée et le développement d'un projet social pour les habitants et leurs familles.

› La réflexion pour lutter contre l'exclusion numérique, dossier présenté en conférence des Maires.

› L'espace de vie sociale sur le bassin de Mirebeau avec une implication des élus dans les temps forts de construction de ce projet.

› Le développement des actions de la « Charte de solidarité » pour les séniors du territoire, avec notamment le développement du Réseau de Visiteurs Bénévoles et l'itinérance des actions de soutien aux aidants familiaux. L'objectif étant toujours de lutter contre l'isolement et de développer des solidarités et des services.

Solidarité :

› Travail sur un diagnostic du territoire en matière de solidarité en complément du diagnostic enfance/jeunesse ;
› Réflexion sur la contractualisation dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG) avec la Caf.
› Rencontre des associations ;
› Harmonisation du soutien logistique aux épiceries sociales ;
› Réflexion sur l'inclusion numérique avec les différents partenaires ;
› Accompagner la création d'un espace de vie sociale sur le bassin de vie de Mirebeau ;
› Travail autour de la charte solidarité des ainés avec la MSA ;
› Développement du Réseau de Visiteurs bénévole (action de lutte contre l'isolement) ;
› La réflexion pour lutter contre l'exclusion numérique, dossier présenté en conférence des Maires.

Gens du Voyage :

› Gestion du terrain familial, (Vouillé) ;
› Suivi de l'Aire d'accueil (Mirebeau) avec notamment la mise en place d'un nouveau règlement intérieur, de nouveaux tarifs ;
› Médiation avec la population ;
› Préparation d'un conventionnement avec l'ADAPGV pour une intégration et un accompagnement social des gens du voyage sur l'ensemble du territoire.
› Gestion des 13 logements pour les personnes âgées (Vouillé) ;
› Travail avec Habitat de la Vienne sur le projet de logements à Vouillé pour les séniors avec création d'un espace de convivialité et de partage.

Emploi :

› Travail avec les Missions locales pour répondre à la demande de la Préfecture d'ajustement du périmètre d'intervention avec celui de la collectivité.

Santé :

› Actions de préventions pour les séniors, coordination des actions financées par la conférence des financeurs ;
› Itinérance des actions de soutien aux aidants familiaux.

CULTURE

Vice-présidente, Claudine AULIARD

MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS

Le service culture est composé de 4 agents avec 1 responsable de service, 2 bibliothécaires et 1 chargée de mission Diagnostics (début 2018).

Les moyens financiers (réalisé en 2018) :

• Dépenses : 343 439,54 € • Recettes : 39 568,08 € • Solde 303 871,46 €

PROJETS ET ÉVÈNEMENTS MARQUANTS

Lecture publique :

› Finalisation du diagnostic de lecture publique et organisation d'un rendez-vous culturel avec les élus, partenaires, lecteurs, professionnels et bénévoles des métiers du livre,
› Adaptation des actions vers la petite enfance sur le nouveau périmètre territorial,
› Défi lecture avec les 4 collèges du territoire,
› Communication commune à toutes les bibliothèques du Haut-Poitou.

Éducation artistique et culturelle :

› Signature du CTEAC (Contrat d'éducation artistique et culturelle) 2018-2021 entre la DRAC et le Rectorat,
› Développement du dispositif Pass'art sur l'ensemble du territoire Haut-Poitou.

Enseignement musical :

› Finalisation du diagnostic sur l'enseignement musical dans le Haut-Poitou. Cette étude a permis de définir les écoles de musique dont la portée est intercommunale,
› Constitution du comité de pilotage des écoles de musique du Haut-Poitou.

Actions et manifestations culturelles :

› Accompagnement des communes et associations sur des projets de développement culturel (L'espace Charbonnier à Lavausseau, réflexion autour d'un espace collectif pour les associations, …),
› Soutien financier aux associations portant des actions culturelles dans le cadre du règlement d'attribution des subventions de la CCHP.

Les subventions :

TOTAL de 100 659€ pour :

› 14 associations proposant des actions culturelles,
› le soutien au fonctionnement CSC la Case (CPOM),
› 2 écoles de musique (fonctionnement),
› 4 collèges.

Le développement du dispositif Pass'art 2018/2019

Ce dispositif a pour ambition de réduire les disparités d'accès à la culture auprès des enfants et des jeunes.
20 communes sur 22 du Haut-Poitou possédant une école ont bénéficié d'une action liée au Pass'art (Ponctuel et/ou résidence).
Les 4 collèges du territoire sont également intégrés au programme d'actions.
Sur près de 4 600 enfants scolarisés en école primaire et plus de 1 900 en collèges, 2 373 enfants ont assisté à une représentation musicale pédagogique.
812 élèves ont découvert un ou plusieurs domaines artistiques à travers un parcours.
Parcours pour 2018/2019 : le livre numérique, création d'un abécédaire illustré - Slam en musique - Danser l'écrit, écrire la danse – Intimes paysages photographiques, Bidouille numérique …

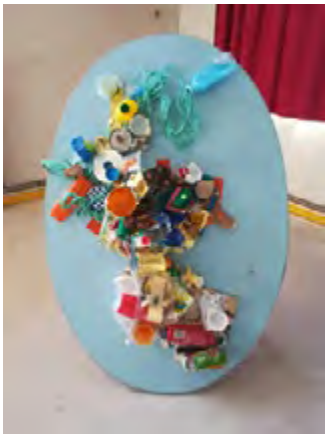

Résidence d'un mois de l'artiste Chloé PIOT dans l'école de Lavausseau

Le Défi lecture

Après le constat d'un désintérêt des collégiens pour la lecture, il a semblé important de proposer une action favorisant la rencontre des adolescents et du livre. Un partenariat avec les professeurs documentalistes des collèges du Haut-Poitou et les médiathèques a vu le jour permettant ainsi de proposer à 250 élèves la découverte d'une sélection de livre. La fin de l'année scolaire s'est clôturée avec la rencontre d'un auteur jeunesse de la sélection, Sandrine Beau.

Rendez-vous créatif de la lecture publique dans le Haut-Poitou

Le 27 novembre, près de 40 personnes (élus, bénévoles, partenaires, professionnels du livre) étaient réunies à la médiathèque de Vouillé pour échanger autour de la présentation du diagnostic réalisé par la chargée de diagnostic du service culture. Les participants ont exprimé majoritaire l'intérêt d'une gratuité pour l'accès aux bibliothèques, la professionnalisation du personnel en bibliothèque ou bien la nécessité d'une navette sur l'ensemble du territoire. La volonté d'initier de nouveaux projets comme la création d'une artothèque a pu être entendue.

SPORT

Vice-présidente, Claudine AULIARD

MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS

Le service sport est composé de 3 agents titulaires (dont une mise à disposition par le SIVOS Blaslay-Neuville-Yversay) et de 6 à 8 agents saisonniers pour la saison estivale :

• 1 responsable de service.
• 1 Éducateur sportif qui mène le dispositif « Pass'Sport » de sa définition jusqu'à l'animation des séances sur le terrain. Titulaire du diplôme de Maitre-Nageur Sauveteur, il vient prêter main forte à l'équipe de saisonniers présente à la piscine de Neuville.
• 1 agent mis à disposition par le SIVOS Blaslay-Neuville-Yversay pour assurer des missions de régie et d'entretien à la piscine intercommunale de Neuville-de-Poitou à hauteur de 180 heures par an.
• Des agents saisonniers sont recrutés chaque année pour assurer le bon fonctionnement de la piscine de Neuville-de-Poitou (ouverte de mi-avril à mi-octobre) : 2 agents pour la régie et l'entretien, 4 à 6 agents Maîtres-Nageurs Sauveteurs ou Surveillant de baignade.

Les moyens financiers (réalisé en 2018) :

• Dépenses : 599 077,97 € • Recettes : 45 126,35 € • Solde : 553 951,62 €

PROJETS ET ÉVÈNEMENTS MARQUANTS

La piscine intercommunale (Neuville)

En 2018, la piscine intercommunale située à Neuville-de-Poitou a permis l'accueil de plus de 38 000 baigneurs.

La période scolaire (mai-juin et septembre-octobre) a permis à l'équipe de Maîtres-Nageurs de proposer un apprentissage de la natation à destination des écoles du territoire. **En tout, ce sont plus de 1 200 élèves qui ont pu profiter d'un cycle de 8 à 10 séances de natation.**
Parmi les temps forts de la saison, **les 3 ouvertures nocturnes (15h-22h) ont connu un grand succès en recevant 600 à 700 personnes sur chacune d'elle** au cœur d'épisodes caniculaires.

La piscine de Neuville a également accueilli un évènement sportif majeur : La coupe de France des régions de natation estivale. Cette organisation qui a eu lieu le week-end du 25-26 août a réuni 200 jeunes nageurs de la France entière et plus de 1 500 spectateurs.

Répartition de la fréquentation totale 2018

Le Pass'Sport

L'année scolaire 2017-2018 a vu le dispositif du Pass'Sport se développer sur l'ensemble du territoire du Haut-Poitou.
Pour accompagner ce développement, le dispositif s'est élargi en proposant 2 nouvelles disciplines en plus des 3 déjà présentes : l'Escrime (en partenariat avec le Comité Départemental d'Escrime) et le Vince Pong.
69 classes soit 1 600 enfants ont pu profiter d'un cycle du Pass'Sport dans l'année scolaire 2017-2018.

La gestion d'équipements sportifs couverts

En 2018, la Communauté de Communes a redéfini l'intérêt communautaire des équipements sportifs couverts du territoire. Elle a ainsi décidé de conserver ou transférer à l'échelon intercommunal la gestion des équipements sportifs suivants : Les piscines de Neuville et Latillé, les gymnases d'Avanton, Neuville, et Mirebeau, et le stand de tir de Neuville.

2018 a également permis l'avancement du projet de réhabilitation de la piscine de Latillé. Les travaux commenceront à l'été 2019.

Le soutien aux associations sportives

En 2018, la communauté de communes a poursuivi son engagement auprès des associations sportives d'intérêt communautaire et des manifestations sportives majeures.
Le montant total d'aide apportée aux associations sportives en 2018 est de 65 750 € dont 30 250 € de soutien au fonctionnement répartis sur 7 associations et 35 500 € de soutien aux manifestations sportives.

Remise des récompenses aux participants du challenge pédestre du Haut-Poitou. Septembre 2018

Challenge pédestre du Haut-Poitou.

PETITE ENFANCE

Vice-présidente, Danielle BONNIN

MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS

Le service Petite Enfance est composé de :

› 1 responsable de service
› 6 agents (île ô doudou)
› 1 agent LAEPI
› 1 agent RAMI

Les moyens financiers (réalisé en 2018) :

• Dépenses : 459 537,87 €
• Recettes : 166 119,74 €
• Solde : 293 418,07 €

PROJETS ET ÉVÈNEMENTS MARQUANTS

Contrat Enfance-Jeunesse

Le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse du Haut-Poitou sur la période 2018 à 2021 signé entre la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et la Mutualité Sociale Agricole (MSA) va permettre de poursuivre et d'optimiser la politique de développement en matière d'accueil des enfants (jusqu'à 17 ans).

L'engagement financier est de plus de 3,16 millions d'euros sur la période 2018-2021.

Investissements : Acquisitions, rénovations et aménagements

› Ouverture de la Maison d'Assistants Maternelles « Le nid des petites hirondelles » à Villiers en septembre 2018.
Il s'agit du regroupement de trois assistantes maternelles dans un même local agréé par les services de la PMI pour accueillir des enfants âgés de 0 à 3 ans. 15 familles différentes bénéficient des 12 places. Le territoire compte à présent deux MAM avec celle de « La cabane des pit'chouns » située sur la commune de Benassay.

› Rénovations, aménagements des bâtiments et acquisitions :
Les bâtiments des structures « L'île ô doudou » et « La Maison de la Petite enfance » situés respectivement à Vouillé et à Neuville-de-Poitou ont fait l'objet de travaux d'aménagement et/ou de restauration.

Les structures associatives et parentales de « La Maison de la petite enfance », « Les p'tits pitres », « L'Union enfance jeunesse du Mirebalais » et la structure en régie « L'Île ô doudou » ont bénéficié d'acquisition d'électroménager, de mobilier et d'informatique, pour leurs services multi accueils, RPE et LAEPI.

Nouveauté de la rentrée 2018 du Relais Petite Enfance de la Communauté de communes du Haut-Poitou

Pour une meilleure accessibilité du service, les deux bureaux du Relais Parents Assistants Maternels Itinérant situés sur les communes de Vouillé à L'île ô doudou et sur Boivre-la-Vallée (La Preille) se sont regroupés dans les bâtiments situés au 2 Basses rues à Vouillé.

› Les réseaux « Petite enfance » de la CCHP :
Plusieurs réseaux de la petite enfance travaillent sur des thématiques, en lien avec nos partenaires Caf et MSA, en vue d'apporter aux enfants, aux familles et aux professionnels des moyens et des outils facilitant la prise en charge des enfants et à l'accompagnement des familles dans leur rôle parental.

› L'action « P'tits pas P'tits livres » impulsée par le service « Culture/bibliothèques » en collaboration avec le service « Petite enfance » propose des prêts de malles de livres dans toutes les structures petites enfance du Haut Poitou (Multi-accueils, Relais Petite Enfance et Lieu d'Accueil Enfants Parents) et des réunions de présentation des livres, 2 à 3 fois par an.
La collectivité, en lien avec la Caf et la MSA a souhaité développer et soutenir le réseau REAAP du Haut-Poitou (Réseau d'Écoute et d'Appui à la Parentalité) pour construire avec les parents des actions concertées et cohérentes. Le REAAP s'adresse aux parents qui ont des enfants de 0 à 18 ans. En avril 2018, Céline Mage a été recrutée par le centre socioculturel « La Case » pour remplir les missions de Coordination du réseau.

› Appellation des RAM
Les cinq Relais Assistants Maternels Itinérant (RAMI) du Haut Poitou ont changé leur appellation en Relais Petite Enfance (RPE) pour faciliter le repérage des Relais par les familles comme lieu d'information de recherche de mode de garde. Une plaquette d'information commune en direction des familles à la recherche d'un mode d'accueil pour leur enfant de moins de 6 ans a été élaborée.

Temps fort

› La cabane à René a fêté ses 10 ans en juin 2018.
87 enfants, 49 familles et les professionnels de l'association ont profité du parc d'Yversay pour célébrer l'anniversaire de « La Cabane à René » avec de nombreuses animations, spectacle musical, pique-nique barbecue, atelier graffiti, etc. Cette fête a été préparée par une commission exceptionnelle constituée de membres de l'équipe du relais Petite Enfance et du multi-accueil, de parents et d'assistantes maternelles.

ENFANCE - JEUNESSE PÉRISCOLAIRE

Vice-président, Daniel MEUNIER

L'ENFANCE ET LA JEUNESSE

MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS

Le service se compose de 9 agents :

› 1 responsable de service ;
› 2 responsables et une adjointe Accueil Jeunes CCHP (Le Local des Z'ados et la Casa des Jeun'z) ;
› 1 directrice adjointe mis à disposition de L'ARNOVEL association gestionnaire de l'ALSH Petite rivière ;
› 1 directrice, 1 adjointe et 1 animatrice mis à disposition par la commune de Chalandray pour l'ALSH La Passerelle (CCHP)
›2 agents de services (entretien, remise en température…) pour La Passerelle et Le Centre d'Animation de la Preille

Les moyens financiers (réalisé en 2018) :

• Dépenses : 1 307 396,12 € • Recettes : 377 770,09 € • Solde : 929 626,03 €

Les structures Enfance-Jeunesse dans le Haut-Poitou

Structures à gestion associative :

L'Union Enfance Jeunesse du Mirebalais :
- L'Accueil de loisirs 3-12 ans à Chouppes
- L'Accueil de loisirs maternel à Champigny en Rochereau
- L'Accueil de loisirs 6-12 ans à Vouzailles
- L'Accueil Jeunes à Mirebeau

La CASE :
- ALSH 6-12ans « La Cabane » et ALM 3-6ans à Quinçay
- L'Accueil de loisirs 6-12 à Vouillé au mois de juillet
- Secteur Jeunes à Vouillé

L'ARNOVEL :
- Accueil de Loisirs Petite Rivière 3-12 ans à Saint-Martin-La-Pallu (Blaslay)

En Avant Ton Aventure (EATA) :
- Accueil de Loisirs 3-8 ans à Avanton

FJEPS :
- Accueil de Loisirs La Souris Verte à Neuville-de-Poitou

Le Centre d'Animation de la PREILLE (Le CAP)
- L'Accueil de loisirs 3-12 ans à Montreuil Bonnin

Structures en régie directe par la CCHP : 1 Accueil de Loisirs et 2 Accueils Jeunes
- L'ALSH 3-12 ans La Passerelle à Chalandray
- L'Accueil Jeunes Le Local des Z'ados à Neuville-de-Poitou
- L'Accueil Jeunes La Casa des Jeun'z à Saint Martin La Pallu (Vendeuvre-du-Poitou)

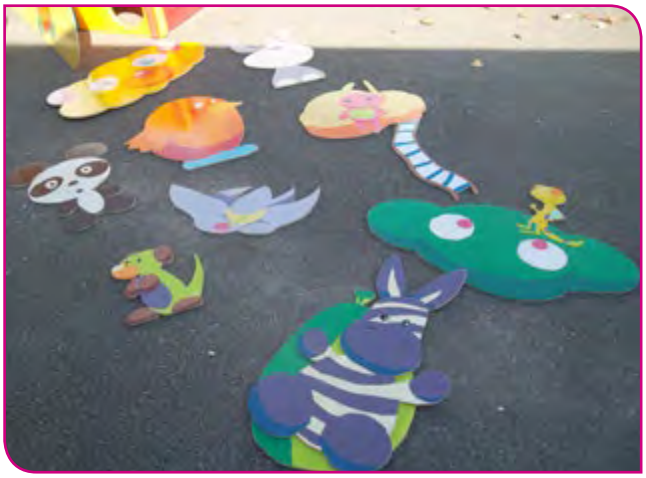

PROJETS ET ÉVÈNEMENTS MARQUANTS

- Ouverture d'un Accueil Jeunes à Mirebeau fin 2018
- Globalement 650 jeunes (11 à 17 ans) ont fréquenté les accueils jeunes et 2 243 enfants de 3 à 12 ans les accueils de loisirs.
- Travail sur une démarche de préfiguration d'un espace de vie sociale dans le nord du territoire avec les associations Interface et l'UEJM soucieuses de s'investir autour d'un projet d'animation de la vie locale en partenariat avec la CAF, la MSA, la MLI et le CsC « La CASE » ;

- Animation des temps de coordination avec l'ensemble des directeurs des ALSH / ALM du Haut-Poitou

- Mise en place des temps de coordination avec les responsables des accueils jeunes du Territoire

- En lien avec les services Petite enfance, Périscolaire, Santé-Solidarité, Sports et Culture définition d'un accord-cadre avec la CAF pour l'élaboration d'une Convention Territoriale Globale (CTG)

- Suivi et accompagnement des structures associatives et communautaires ;

- Suivi des demandes de subventions des associations ;

- Suivi des conventions d'objectifs (réécriture, avenants), d'occupation précaire des locaux avec les associations… ;

- Participation à la vie associative des différentes structures (CA, AG, commission…) ;

- Élaboration, suivie des budgets de fonctionnements et investissements des structures communautaires : La Casa des Jeun'z, Le Local des Z'Ados et La Passerelle ;

PÉRISCOLAIRE

Le service périscolaire est rattaché à la commission Enfance-Jeunesse et Périscolaire présidée par Daniel Meunier vice-président CCHP.

MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS

Le personnel mis à disposition (ATSEM, agents d'entretien, animateurs…) est affecté à un site durant le temps périscolaire de l'année scolaire, et ne se déplace pas sur d'autres sites. Au total sur les 12 mois :

- 14 personnes sur les 2 accueils de Mirebeau
- 7 personnes sur les 3 accueils du SIVOS
- 7 personnes sur l'accueil de Champigny-en-Rochereau
- 2 personnes sur l'accueil de Thurageau

Le personnel employé par la communauté de communes (référents de sites et animateurs) est affecté à un ou plusieurs site et peut être amené à faire des remplacements sur d'autres accueils. Au total sur les 12 mois :

- 13 agents titulaires de la fonction publique territoriale
- 7 personnes en Contrat à Durée Déterminée (dont la responsable du service et son adjointe).

Les équipes encadrantes doivent être formées à hauteur de 50% minimum (BAFA, BAFD, CAP, BE etc…..).

Les Moyens financiers (réalisé en 2018)

- Dépenses : 609 380,14 €
- Recettes : 158 771,41€
- Solde : 451 097,28 €

PROJETS ET ÉVÈNEMENTS MARQUANTS

Les animateurs ont proposé différents temps d'activités en fonction des besoins, des âges, des envies et des heures d'encadrement.

› Les objectifs étant d'adapter l'accueil des enfants en prenant en compte le rythme de chacun afin de créer un climat sécurisant leur permettant de s'épanouir en recherchant à :

› Développer l'ouverture d'esprit et la curiosité

› Donner le choix, la parole et l'écoute à tous

› A respecter l'autre et vivre en collectivité

L'accueil du matin : les enfants sont accueillis de façon échelonnée. Les animateurs veillent à mettre à disposition du matériel pédagogique.

La pause méridienne : les équipes encadrantes surveillent les cours et espaces de jeux des enfants. La pause méridienne permet aux animateurs d'avoir des temps d'échanges privilégiés avec les enfants.

Les TAP : sont comme les autres temps d'accueil non obligatoires. Ils sont gratuits. Ils doivent permettre aux enfants de maternelle et d'élémentaire de découvrir diverses pratiques manuelles, sportives et culturelles. Elles sont présentées sous forme d'ateliers.
Depuis septembre 2016, les TAP avaient lieu 2 fois par semaine sur 1h30 (temps réel d'activité-animée 1h).

Cependant, à la rentrée 2018 il y a eu de nombreux changements concernant :

- Le retour à 4 jours (Les écoles de Mirebeau supprimant ainsi les TAP).
- Le choix de ne plus mettre de TAP en place, par la commune de Champigny en Rochereau.
- L'essai d'une organisation de 45min de TAP sur 4 jours (à l'école de Thurageau).
- Le SIVOS (avec écoles de Cherves, Cuhon et Vouzailles) est resté à 2 fois 1h30 de TAP
- La mise en place des TAP pour les moins de 6 ans a été modifié laissant l'enfant libre de ses choix les jours d'activités et sur l'ensemble des pôles d'animation proposés.
- Le choix de ne pas faire intervenir d'associations sur l'année scolaire 2018-2019.

• La place de la parole de l'enfant et de sa famille avec la mise en place d'outils pédagogiques.
• Le départ de 2 agents titulaires ayant demandé leur mutation

La Communauté de communes du Haut-Poitou a décidé de conserver la compétence "activités périscolaires" pour les Communes d'Amberre, Cherves, Chouppes, Coussay, Cuhon, Maisonneuve, Massognes, Mirebeau, Thurageau, Varennes et Vouzailles et de restituer cette même compétence, à compter du 1er janvier 2019, à la Commune de Champigny-en-Rochereau.

Dans le cadre des TAP, les objectifs pédagogiques se déclinent en fonction des tranches d'âges, afin de favoriser:
› L'imaginaire et la créativité
› L'épanouissement et l'estime de soi
› La découverte de nouvelles pratiques sportives, manuelles et culturelles
› L'écoute, le partage et la vie collective

Il y a eu également des temps forts tout au long de l'année scolaire, comme :
› En mars la participation à la grande lessive. C'est une manifestation culturelle internationale qui adopte la forme d'une installation artistique éphémère faite par tous dans beaucoup de pays. En reprenant le principe d'étendage du linge comme modalité d'exposition, la grande lessive propose de développer du lien social grâce à la pratique artistique.
› Les fêtes de fin d'année, selon les sites, les équipes se mettent en lien avec les enseignants pour réaliser des expositions, jeux ou vidéos à destination des familles.

Le PEdT

Le PEdT dans lequel s'inscrit le service est un projet conçu dans l'intérêt de l'enfant. C'est un cadre qui permet à l'ensemble des acteurs éducatifs de coordonner leurs actions de manière à respecter au mieux les rythmes, les besoins et les aspirations de chaque enfant.
En effet, la diversité des acteurs et des situations pédagogiques multiplient les possibilités pour les enfants de s'épanouir en acquérant différents savoirs, savoir-faire et savoir être.

Les accueils périscolaires (matin, soir et TAP) sont déclarés avec des taux d'encadrement spécifiques offrant ainsi une plus-value éducative liée :
• À l'organisation d'activités diversifiées
• À la mise aux normes des locaux
• À la qualification et emplois des professionnels encadrant

Le Comité de pilotage PEDT a été réactivé en décembre 2018.

Il est à noter également la signature en tripartite du « plan mercredi » entre la collectivité, l'UEJM et la commune de Mirebeau. Ce dispositif concerne les ALSH de Chouppes, Champigny en Rochereau et Vouzailles.
Les objectifs sont d'accueillir les enfants sur des valeurs similaires et de se questionner sur les pratiques.
Pour 2019 il est envisagé de travailler sur un projet commun : « La Grande Lessive ».

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE - COMMERCE

Vice-président, Joël DORET

MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS

Les Moyens humains

Le service emploie au cours de l'année 2018 : 1 responsable du service « Développement économique et numérique » et 1 mi-temps en appui.

Les Moyens financiers (réalisé en 2018)

Développement Économique

• Dépenses : 235 351,09 € • Recettes : 61 202,26 € • Solde : 174 148,83 €

Zones d'Activités Économiques

• Dépenses : 307 844,98 € • Recettes : 322 202 € • Solde : -14 357,02 €

PROJETS ET ÉVÈNEMENTS MARQUANTS

Accueil des entreprises

Le service Développement Économique a reçu et informé 31 entreprises pour des projets d'installation sur le territoire dont 12 projets qui sont en cours de formalisation ou qui se sont concrétisés. Il s'agit en majorité d'entreprises du secteur artisanal ou de petite industrie.

Par ailleurs, 6 entreprises ont été accompagnées, conseillées et orientées vers des structures partenaires.

Aménagement, entretien et gestion des Zones d'Activités Économiques

En 2018, la Communauté de Communes gère en régie ou par convention 21 Zones d'Activités Économiques sur le territoire (entretien des espaces verts, voiries et réseaux).

Afin de répondre au mieux aux entreprises qui souhaitent s'implanter sur le territoire ou se développer, et d'avoir une offre diversifiée de terrains (superficie, situation…) la communauté de communes a fait le choix d'étendre le périmètre de ces zones en réalisant des acquisitions foncières sur les communes de Villiers et Neuville-de-Poitou pour y envisager à court ou moyen terme de nouveaux aménagements.

Enfin, la Commission développement économique a travaillé sur une stratégie visant à :

› Déterminer les zones d'activités économiques (ZAE) les plus attractives qui serviront de produit d'appel,
› Déterminer une typologie des ZAE permettant d'identifier les typologies d'activités pouvant être accueillies,
› Déterminer les surfaces d'extension des ZAE pour les 15 prochaines années,
› Regrouper les ZAE pour en améliorer la lisibilité et la commercialisation,
› Améliorer les actions d'entretien de l'espace public par la Communauté de communes,
› Développer les collaborations entre la collectivité et les entreprises
› Organiser des visites d'entreprises chaque trimestre à minima.

Bâtiments d'entreprises

Pépinière d'entreprises - Mirebeau

La Communauté de communes a également la gestion de l'Hôtel d'Entreprises Beausoleil à Vouillé et la Pépinière d'Entreprises Pôle Économie et Emploi à Mirebeau.

La Communauté de communes mène des investissements réguliers dans ces bâtiments pour maintenir leur attractivité (nouveau bardage et isolation extérieure pour Beausoleil, nouvelle pompe à chaleur et nouveaux convecteurs pour Mirebeau).

3 nouvelles sociétés se sont installées dans ces bâtiments en 2018.

Réseau d'entreprises

Le territoire est couvert par un tissu d'entreprises riche et varié. Certains responsables d'entreprise ont souhaité s'organiser collectivement pour proposer un programme d'animations, des conférences, et des réunions d'affaires. Des discussions sont menées pour rapprocher les associations du territoire.

Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique

En 2018, les travaux d'extension des réseaux numériques (fibre et haut débit) se sont poursuivis. La Communauté de communes a néanmoins souhaité soutenir une opération de montée en débit de 136 lignes supplémentaires sur la commune de Cherves.

Maisons de Santé

En 2018, la Communauté de communes a poursuivi le développement de ses Maisons de Santé en installant des permanences de médecins de la PMI à Mirebeau.

Hôtel d'entreprises Beausoleil - Vouillé

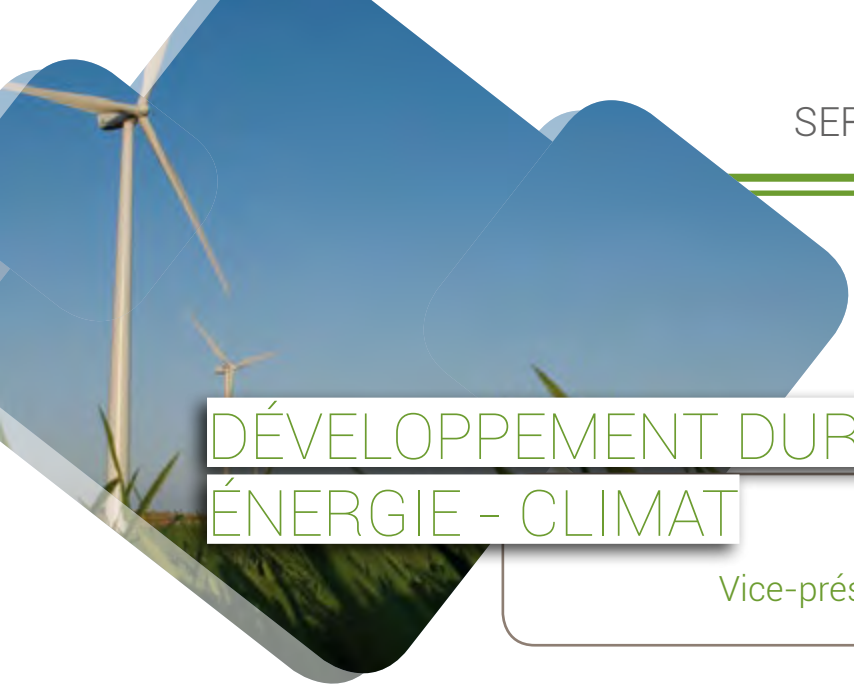

DÉVELOPPEMENT DURABLE – EAU – ÉNERGIE - CLIMAT

Vice-président, Mikaël JOURNEAU

MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS

Le service emploie au cours de l'année 2018, 1 responsable du service « Développement durable » (à 1/2 temps).

Les Moyens financiers (réalisé en 2018)

• Dépenses : 147 981,85 €

PROJETS ET ÉVÈNEMENTS MARQUANTS

Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

La Communauté de communes est engagée dans la démarche de PCAET depuis décembre 2017. Le PCAET est le cadre stratégique du territoire en matière de transition énergétique, établi pour une période de 6 ans et soumis à validation des services de l'État.

La communauté de communes a bénéficié d'un accompagnement du bureau d'études Auxilia et du Syndicat Energie Vienne pour la réalisation des étapes réglementaires suivantes :

1. Appropriation et validation du diagnostic territorial Air Energie Climat
2. Définition de la stratégie de transition énergétique du territoire
3. Élaboration du programme d'actions et des modalités de suivi/évaluation du plan.

En 2018 : organisation d'une réunion publique et d'ateliers de concertation avec les habitants, associations, entreprises et élus du territoire.

Il s'agira de déposer le PCAET auprès des services de l'État pour approbation avant le 31/12/2019.

Programme Territoire à Énergie Positive (TEPCV) - Certificats d'Économie d'Énergie

À la suite de la dissolution du Pays Haut-Poitou et Clain, la Communauté de communes a décidé de reprendre le programme TEPCV/Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) au profit de 8 communes du territoire et d'assurer le suivi administratif et financier de ce dispositif.

Le CEE couvrent tout ou partie des travaux de rénovation énergétique des bâtiments et amélioration de l'éclairage public des communes : Chouppes, Cissé, Mirebeau, Neuville, St Martin la Pallu, Thurageau, Varennes et Vouzailles.

Plus d'1 M d'euros de travaux de rénovation énergétique ont été réalisés par les communes dans le cadre de ce programme et ont permis de générer 485 000 euros de Certificats d'Économie d'Énergie.

Mobilités douces

Dans le cadre du Plan Climat, des enjeux liés à la réduction des gaz à effet de serre et à l'amélioration de la qualité de l'air sur le territoire, un groupe de travail s'est réuni pour répondre à l'appel à projet lancé par l'ADEME « Vélo et Territoire » mobilisant également le Service Sports.

La Communauté de communes a été retenue pour l'élaboration d'un Schéma Stratégique de la mobilité cyclable sur le territoire.

Cadastre solaire

La Communauté de communes a souhaité adhérer au groupement de commande, porté par le Syndicat Mixte du Seuil du Poitou, structure porteuse du Schéma de Cohérence Territoriale, pour l'achat d'un cadastre solaire. Il s'agit d'un outil qui, grâce à une photographie aérienne des toitures, propose une estimation du potentiel énergétique généré par l'installation de panneaux photovoltaïques.

Cette application très simple est accessible via le site internet de la Communauté de communes.

Habitat

La communauté de communes a confirmé l'importance de pouvoir bénéficier d'un service neutre et gratuit de l'Espace Info Energie (EIE – Soliha) et soutient les actions mises en place par l'EIE pour informer les habitants du territoire sur des solutions techniques et financières permettant de réduire les consommations énergétiques des ménages (balades thermographiques, conférences sur les aides, permanences).

Reprise des programmes des Pays du Haut-Poitou et des Six Vallées

La communauté de communes, reprenant les engagements du Pays Haut-Poitou et Clain (dissout en juin 2018), participe financièrement au service d'animation local du programme LEADER Nord Vienne à travers une convention de partenariat avec Grand Châtellerault (Ex Haut Poitou dissout en juin 2018).

Elle participe également au financement des programmes engagés par le Pays des Six Vallées (dissout au 31/12/18) à travers :
- une convention de service unifié pour : Programme Alimentaire Territorial, animation du programme LEADER, mission de veille/ ingénierie,
- une convention de prestation de services pour l'animation de la plateforme énergétique.

Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMA-PI)

La compétence GEMAPI est exercée par la Communauté de communes du Haut-Poitou depuis le 1er janvier 2018. Le territoire se situe à cheval sur trois bassins versants. L'année 2018 a été consacrée à définir les modalités de gestion de la compétence :

- Bassin Versant du Clain Aval : transfert de la compétence GEMAPI au Syndicat Clain Aval
- Bassin Versant Vienne Aval : délégation de la compétence GEMA au Syndicat Vienne Aval
- Bassin Versant de la vallée du Thouet : création d'une structure unique à l'échelle du bassin versant.

Par ailleurs, la communauté de communes du Haut-Poitou a missionné l'Établissement Public Territorial du Bassin de la Vienne (EPTB) pour réaliser une étude des risques d'inondation du territoire permettant d'établir le mode de gestion de cette compétence par la Communauté de communes.

La taxe GEMAPI a été instaurée en septembre 2018.

TOURISME

Vice-président, Roland DUDOGNON

MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS

Le service tourisme est composé de :
Un agent et pour l'année 2018 d'une stagiaire en complément.

Les moyens financiers (réalisé en 2018) :
• Dépenses : 390 506,52 € • Recettes : 9 387,00 € • Solde : 381 119,52 €

PROJETS ET ÉVÈNEMENTS MARQUANTS

En 2018, 7 réunions de commission sur 7 communes ont rythmé l'activité du service et abordé les principaux projets et réalisations.

Compétences de la communauté de communes

La commission a proposé au conseil communautaire de préciser la compétence obligatoire de la communauté de communes au titre de la « promotion du tourisme » comme suit :

› Participation à l'aménagement et à la gestion des sites à rayonnement communautaire ou propriété de la Communauté de Communes, d'après la liste suivante :

- › Parcours ludique de la Forêt domaniale de Saint-Hilaire à Vouillé,
- › Site archéologique des Tours Mirandes à Saint Martin-la-Pallu,
- › Cité des Tanneurs à Boivre-la-Vallée (Lavausseau),
- › Etangs de Saint-Martin (hors GEMAPI) à Saint-Martin-la-Pallu (Varennes),
- › Plan d'eau de Fleix à Ayron (hors GEMAPI),

› Élaboration d'un schéma local de randonnées et mise en valeur des actions inscrites au schéma,

› Participation au développement des manifestations touristiques ou projets touristiques à caractère intercommunal renforçant l'identité du territoire et dépassant le cadre strictement communal,

› Politique de développement de l'hébergement touristique et mise en œuvre d'actions.

Dans ce cadre réglementaire, le service a conduit une réflexion associant élus et acteurs touristiques pour définir un schéma de développement touristique. A partir des trois axes de développement définis (améliorer l'offre famille, asseoir l'identité du territoire, créer et renforcer des liens), les participants ont proposé 67 actions.
Ce schéma de développement a fait l'objet d'une restitution aux professionnels le 6 décembre.

En complément de ce schéma, une nouvelle identité du territoire a été dévoilée.

Cette marque « L'instant [ô] Poitou » a pour objectif de promouvoir le Haut-Poitou et de renforcer l'appartenance à ce territoire.

Plan d'eau d'Ayron

Les équipements touristiques du plan d'eau d'Ayron (restaurant, camping, terrain de loisirs) sont propriété de la CCHP et confiés à un gestionnaire privé.
Compte tenu du souhait du précédent gestionnaire de céder son entreprise « Les Berges d'Ayron », un nouveau gestionnaire a été recherché. Un projet de reprise du camping et du restaurant a été présenté aux élus en commission tourisme.

Schéma local de randonnées

La commission a exprimé sa volonté de créer un schéma local de randonnée afin de répertorier et de coordonner l'animation d'itinéraires.

Les objectifs généraux sont de :
- développer une offre qualitative répondant aux nouvelles attentes du public ;
- asseoir la randonnée comme vecteur de développement ;
- renforcer la synergie des acteurs autour d'un projet partagé de développement de la randonnée.

Création de circuit de Géocaching Terra Aventura

Il s'agit d'une chasse au trésor numérique (avec smartphone) dont le contenu est ludique. Deux circuits sont en cours de création : sur le site des Tours Mirandes et à Montreuil-Bonnin, les lieux étant choisis au regard du cahier des charges de Terra Aventura.

Organisation d'un spectacle professionnel

Le vendredi 20 juillet 2018 à 21h s'est tenu, à Mirebeau, le concert du groupe Doolin (musique irlandaise). Un travail collaboratif avec la commune de Mirebeau a été mené sur la programmation et l'organisation de ce concert pour accueillir au mieux les 500 personnes présentes à cette manifestation.

Subventions 2018 aux associations

› Office de tourisme du Haut-Poitou : 236 000 €

Les nouveaux locaux de l'Office de tourisme du Haut-Poitou ont été inaugurés le 11 juillet 2018 à Vouillé.

› Cité des Tanneurs : 35 000 € + 14 400 €

Une convention d'objectifs a été signée avec la CCHP le 19 juin 2018.

Cité des Tanneurs

Une réflexion sur le sujet du site de la Cité des Tanneurs a été menée. L'objectif était de définir un projet viable à moyen terme.
À la suite des COPIL, le scénario retenu par les élus est de continuer avec un fonctionnement minimum axé sur l'accueil de groupes et l'organisation de quelques évènementiels.

Taxe de séjour

La taxe de séjour a été instaurée sur l'ensemble du territoire du Haut-Poitou par délibération du 27 octobre 2017 pour une application au 1er janvier 2018. Pour l'encaissement du produit fiscal, une régie de recettes a été créée le 17 octobre 2018.

Tours Mirandes

Le plan de financement du projet de valorisation du site des Tours Mirandes a été modifié afin de substituer à la subvention du département de la Vienne une subvention de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux. L'enveloppe financière du projet est de 294 750 € HT. Elle financera des outils numériques pour une visite virtuelle et ludique du site ainsi que des aménagements destinés à améliorer l'accueil du public.

BÂTIMENTS

Vice-président, Hubert LACOSTE

MOYENS HUMAINS

Les Moyens humains
Le service bâtiment se compose de la façon suivante :

- 1 responsable de service « bâtiments et Espaces Publics »
- 1 coordinateur « bâtiments »
- Une équipe de 3 agents en charge des travaux, de la maintenance et de l'entretien des bâtiments.

PROJETS ET ÉVÈNEMENTS MARQUANTS

Rénovation de l'accueil de loisirs de Chouppes

• Les travaux consistent à la rénovation du bâtiment de l'ancienne école
• Remplacement des menuiseries extérieures par des menuiseries PVC et Aluminium
• Remplacement de la chaudière existante par deux chaudières fioul à condensation, mise aux normes de la chaufferie et remplacement du réseau d'alimentation des radiateurs
• Isolation des combles et de certains murs extérieurs et intérieurs
• Les travaux seront réalisés pendant la période de Juillet, Août et Septembre 2018

Construction d'une gendarmerie et de 18 logements de Vouillé

• Construction d'une gendarmerie comprenant un site administratif, un bâtiment à usage de garage de véhicules et de 18 logements pour les occupants et leur famille
• Livraison de l'ensemble des bâtiments mi-septembre 2019

Projet de réhabilitation du bassin d'initiation à la natation de Latillé

• Construction d'un bassin d'initiation à la natation de dimensions de 15 m x 7.50 m avec une profondeur variant de 0.80 m à 1.80 m
• Construction de vestiaires/sanitaires femmes et hommes et locaux techniques
• Phase DCE fin d'année 2018 avec début des travaux prévu Juin 2019

Projet de modifications & d'aménagement intérieur de la crèche « Ile Ô doudous de Vouillé

• Modification et aménagement intérieur de l'Office
• Modification et aménagement intérieur de la Salle de Change
• Travaux de peinture dans la Salle d'Activités et la Salle de Repas
• Travaux réalisés en août 2018

Travaux d'isolation thermique « Hôtel d'entreprises » Z.A de Beausoleil de Vouillé

• Remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures avec volet roulant à commande électrique
• Mise en œuvre d'une vêture extérieure en bardage métallique pré-laqué avec incorporation d'un isolant thermique façade principale
• Travaux réalisés et réceptionnés dernier trimestre 2018

Rénovation des réseaux de distribution d'une pompe à chaleur – Mirebeau

• Remplacement du réseau d'eau glacé passant sous le plancher y compris calorifugeage
• Remplacement des ventilo-convecteurs sur l'ensemble des bureaux
• Mise en service de l'installation
• Travaux réalisés et réceptionnés dernier trimestre 2018

Aménagement d'un bâtiment existant – Bureaux ADMR Latillé

• Projet d'aménagement de bureaux dans un bâtiment existant – Surface 110 m^2
• Réalisation des plans d'aménagement intérieur avec demande d'autorisation de travaux pour ERP et déclaration préalable
• Dossier de consultation d'entreprises à réaliser fin d'année 2018
• Travaux à réaliser 2ème semestre 2019

Remplacement de menuiseries et aménagement d'une cuisine aménagée Crèche « Les Lutins de Bellefois » de Neuville-de-Poitou

• Remplacement de menuiseries extérieures et intérieures
• Fourniture et pose d'une cuisine aménagée
• Travaux de peinture dans la Cuisine
• Autorisation de travaux, réalisation de plans intérieurs avec pièces écrites pour la phase consultation d'entreprises
• Les travaux seront réalisés pendant la période des vacances scolaires de Février 2019
• En parallèle de ce programme de travaux, des diagnostics acoustique et thermique seront réalisés pour la fin d'année 2018

AD'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée)

• Agenda pour la mise en accessibilité des Etablissements Recevant du Public sur les trois anciens territoires
• Consultation pour réalisation des autorisations de travaux suivant les sites
• Rédaction des pièces techniques des travaux à réaliser

Aménagement d'aires de jeux

• Projet d'aménagement d'aires de jeux sur 11 sites, écoles maternelles et élémentaires, centres de loisirs, crèches et plan d'eau
• Rédaction des pièces techniques avec description des jeux et des revêtements de sols
• En attente des validations des structures

Création de la Commission Intercommunale pour l'accessibilité :

La commission a pour mission:
• de dresser un constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports,
• d'organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles,
• d'établir un rapport annuel sur l'état de l'accessibilité sur son territoire, qui doit être transmis au Préfet,
• d'être force de proposition afin d'améliorer l'accessibilité de l'existant

Diagnostic des équipements sportifs couverts pour le transfert de 2019 :

Suite au travail de la Commission Sport et Équipements Sportifs sur la définition de l'intérêt communautaire de la compétence « sport », les équipements définis d'intérêt communautaire et les équipements rétrocédés aux communes ont étés diagnostiqués afin de d'apporter aux élus une meilleure connaissance de l'état de ces bâtiments.
Pour chaque bâtiment, il a été réalisé des diagnostics réglementaires (amiante, plomb, parasite et de performance énergétique) et des diagnostics techniques sur l'état de la structure, des clos et couverts ainsi que de la sécurité incendie.

› Déploiement du logiciel de gestion de services techniques « OpenGST » avec l'ouverture aux chefs des différents services de la CCHP et aux utilisateurs de nos sites des demandes d'interventions et du suivi des interventions.

› Construction d'un site unique pour les Services Techniques :

- Un groupe de travail a été créé afin de définir les besoins et établir les critères pour la construction ou l'acquisition d'un site unique pour les Services Techniques

- les services suivants ont été consultés pour définir leur besoin :
  - Service Gestion des Déchets
  - Service Bâtiments
  - Service Espaces publics
  - Service Administratif
  - Locaux sociaux
  - Espaces de stationnement
  - Divers : aire de lavage et aire de stockage

Gendarmerie de Vouillé

VOIRIE, MOBILITÉ, RÉSEAU ROUTIER, ESPACES VERTS

Vice-président, Philippe BRAULT

MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS

Les Moyens humains

Le service Voirie, Mobilité, Réseau routier, Espaces verts se compose de la façon suivante :

- 1 responsable de service « Voirie, Mobilité, Réseau routier, Espaces verts »
- 1 coordinateur « espaces publics » et une équipe de 4 agents en charge des travaux d'entretien des espaces verts et de la voirie ainsi que du prêt de matériels de manifestation.

Les Moyens financiers (réalisé en 2018)

• Dépenses : 671 629,72 € • Recettes : 30 620,19 € • Solde : 341 009,52 €

PROJETS ET ÉVÈNEMENTS MARQUANTS

Audit des voiries communautaires par Géoptis

La Communauté de communes s'est positionnée sur un audit des voiries communautaires via une filiale de la Poste GEOPTIS, le cahier des charges a été validé sur les éléments à prendre en compte (bande de roulement, accotement, fossé, signalisation verticale et horizontale).

Lancement des programmes de travaux

› Programme de travaux d'entretien (Point à temps) sur l'ensemble des voies communautaires, prestation externalisée

› Programme broyage élagage sur toutes les voies intercommunales comprenant un passage de sécurité au printemps, un broyage d'accotements et fossés en été (juin-juillet), l'entretien complet broyage accotements, lamier et broyage fossés, prestation externalisée

› Programme biannuel de marquage au sol sur l'ensemble des voies, prestation externalisée (200 marquages au sol).

Réhabilitation de 4 ouvrages d'Art

Pont du Canal du Moulin à Masseuil (Quinçay), Pont du Gué de Vue (Quinçay), Pont de Sauvigny (Ayron) et Pont de l'Héraudière (Chalandray – Ferrière en Parthenay).

› Diagnostic technique des 4 ouvrages réalisés

› Dossiers réglementaires déposés (déclaration loi sur l'eau, évaluation d'incidence Natura 2000, descriptifs des ouvrages et mode opératoire des travaux)

› Diagnostic Chiroptérologique (chauve-souris) des ouvrages réalisés par Vienne Nature.

› Convention temporaire de maîtrise d'ouvrage entre « La Ferrière en Parthenay » et la Communauté de Communes et répartition des dépenses (50% - 50%).

› Élaboration des pièces du marché, en cours de finalisation.

Aires de service de Camping-Car :

› Définitions des implantations (Lavausseau et Vouillé) et du cahier des charges.

› Désignation d'un maître d'œuvre pour l'élaboration des pièces techniques, du DCE et du suivi d'opération : PLAN URBA Services de Saint Benoît

Matériel Espaces Verts :

› Définition du besoin et élaboration d'une consultation pour l'acquisition d'un tracteur avec broyeur afin de remplacer un matériel ancien.

Le service "Gestion des déchets" est présenté à travers l'annexe "Rapport annuel des déchets"

HAUT POITOU

Communauté de communes

Annexes

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés 2018

HAUT POITOU
Communauté de communes

Avant-propos

Comme chaque année et conformément aux obligations légales issues de l'article L.2224-17-1 du Code des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Haut Poitou, présente et met à disposition du public un :

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

Le rapport annuel vise un double objectif :

- Rassembler et mettre en perspective les données existantes du service de prévention et de gestion des déchets ;
- Permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service.

Ce rapport est aussi un élément illustrant l'intégration de la politique « déchets » dans la politique « développement durable » de la collectivité. Il doit ainsi lui permettre d'optimiser le fonctionnement et le coût du service de prévention et de gestion des déchets à travers le développement et le suivi d'indicateurs techniques et financiers.

L’aspect juridique

Le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, prévoit l'obligation pour les collectivités ou EPCI exerçant une compétence dans le domaine de la gestion et de l'élimination des déchets, d'établir un rapport annuel technique et financier sur l'exercice de cette compétence.

Table des matières

Avant-propos 2
I. PRESENTATION GENERALE 4
1.1 Le territoire desservi 4
1.2 Le schéma de l'organisation du service 5
1.3 Déchets pris en charge par le service déchets ménagers 5
1.4 Les moyens humains du service déchets ménagers 6
II. LES INDICATEURS TECHNIQUES 6
2.1 La prévention des déchets 6
2.2 La collecte des déchets 6
a. La pré-collecte 6
b. L'organisation 7
c. Le matériel dédié à la collecte 9
d. Les fréquences et jours de collecte par commune 10
e. Les collectes spécifiques 14
2.3 Les déchetteries 14
a. Le réseau de déchetteries 14
b. Les déchets admis en déchetterie 14
c. Le système d'accès en déchetterie 15
d. Jours et heures d'ouverture 16
e. Zone de réemploi 16
f. L'organisation 16
2.4 Le gisement global 17
a. Evolutions des tonnages de DMA collectés 17
b. Evolution des quantités collectées par type de déchet déposés en déchetterie 17
2.5 Le traitement des déchets 19
a. Les unités de traitement des principaux déchets 19
b. Les filières de traitement de la C.C.H.P 19
c. Le devenir des déchets en déchetteries 20
d. Le devenir des déchets du tri sélectif 20
e. Les modes de traitement des déchets 21
2.6 Les faits marquants 22
a. Bilan 2018 22
b. Rencontres de la commission déchets et ordre du jour 24
c. Objectifs 2019 25

I. PRESENTATION GENERALE

1.1 Le territoire desservi

La Communauté de communes du Haut Poitou (C.C.H.P) assure la collecte et le traitement des déchets des 27 communes du territoire.

Le territoire comptabilise 41 624 habitants au 1er janvier 2019 (*source INSEE*).

En 2018, la population totale recensée était de 41 521 habitants. Ainsi, la population a augmenté de 0.25 % depuis 2018, soit 291 habitants en plus.

Population par commune du territoire du Haut-Poitou :

Amberre	573
Avanton	2154
Ayron	1176
Benassay	853
Chabournay	1045
Chalandray	834
Champigny-en-Rochereau	1916
Cherves	594
Chiré-en-Montreuil	912
Chouppes	750
Cissé	2763
Coussay	249
Cuhon	402
Frozes	554
La Chapelle-Montreuil	704
Latillé	1461
Lavausseau	798
Maillé	681
Maisonneuve	338
Massognes	297
Mirebeau	2213
Montreuil-Bonnin	754
Neuville-de-Poitou	5340
Quinçay	2218
Saint-Martin-La-Pallu	5209
Thurageau	809
Varennes	344
Villiers	889
Vouillé	3689
Vouzailles	612
Yversay	493

1.2 Le schéma de l'organisation du service

Le service de gestion des déchets ménagers prend en charge différentes catégories de déchets et intervient auprès des particuliers. La majorité des collectes est assurée en régie par le personnel de la collectivité.

Le périmètre du service

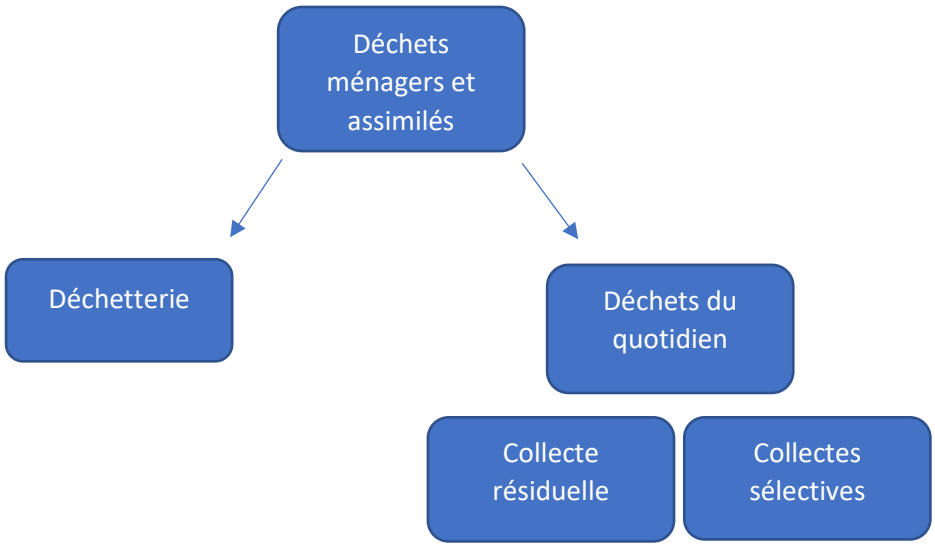

1.3 Déchets pris en charge par le service déchets ménagers

Les types de déchets collectés par la Communauté de communes sont les suivants :

Collecte résiduelle

- Les ordures ménagères

Collecte sélective

- Les déchets d'emballages légers
- Le verre
- Le papier
- Les textiles, linges et chaussures (T.L.C)

Déchetterie

- Le bois
- Les cartouches d'encres
- Les gravats
- Le carton
- Les piles
- Les batteries
- Les déchets dangereux des ménages
- Les déchets électroniques
- Les lampes et néons

- Les métaux
- Les capsules de café
- Les huiles de fritures et de vidange
- Le polystyrène
- La radiographie
- Les meubles
- Les pneus
- Les encombrants

1.4 Les moyens humains du service déchets ménagers

Mettre l'organigramme pour la partie technique de 2018

II. LES INDICATEURS TECHNIQUES

2.1 La prévention des déchets

Opération de compostage domestique

La CCHP met à disposition des composteurs de 320 litres pour les usagers. Ils sont disponibles pour 15 € à la CCHP et dans toutes les mairies du territoire. Ils sont proposés gratuitement aux écoles publiques. L'objectif est de réduire la quantité de déchets biodégradables dans les sacs d'ordures ménagères. En effet, les déchets organiques représentent jusqu'à 30 % du volume du sac noir. Cette solution de réduction des déchets permet de diminuer les coûts de traitement de ces derniers.

Pour éviter la revente illégale de composteurs, le nombre de composteurs a été limité à 2 par foyers, considérant qu'il est préférable de composter en tas si la quantité de déchets était trop importante.

En 2018, 367 composteurs ont été vendus.

Mise à disposition des points de tri et des gobelets réutilisables

La C.C.H.P a mis en place le prêt de gobelets réutilisables et de points de tri. Ceux-ci sont mis à la disposition des communes et des associations pour réduire la vaisselle jetable lors de réunions ou de manifestations.

2.2 La collecte des déchets

a. La pré-collecte

Afin d'organiser le service de collecte, les équipements suivants sont mis à disposition des usagers :

- Sacs jaunes translucides

- Caissette de tri
- Bacs de regroupement et individuels

Les sacs jaunes et les caissettes de tri sont mis à disposition par la C.C.H.P au sein des mairies pour les usagers.

Les bacs de regroupement et individuels sont également mis à disposition par la C.C.H.P. Le lavage des bacs ainsi que leur réparation sont à la charge des services techniques au sein de la collectivité.

b. L'organisation

Au sein de la Communauté de communes du Haut Poitou, les déchets sont collectés de deux façons : en porte à porte et en apport volontaire.

Le détail des caractéristiques de collecte est présenté ci-dessous :

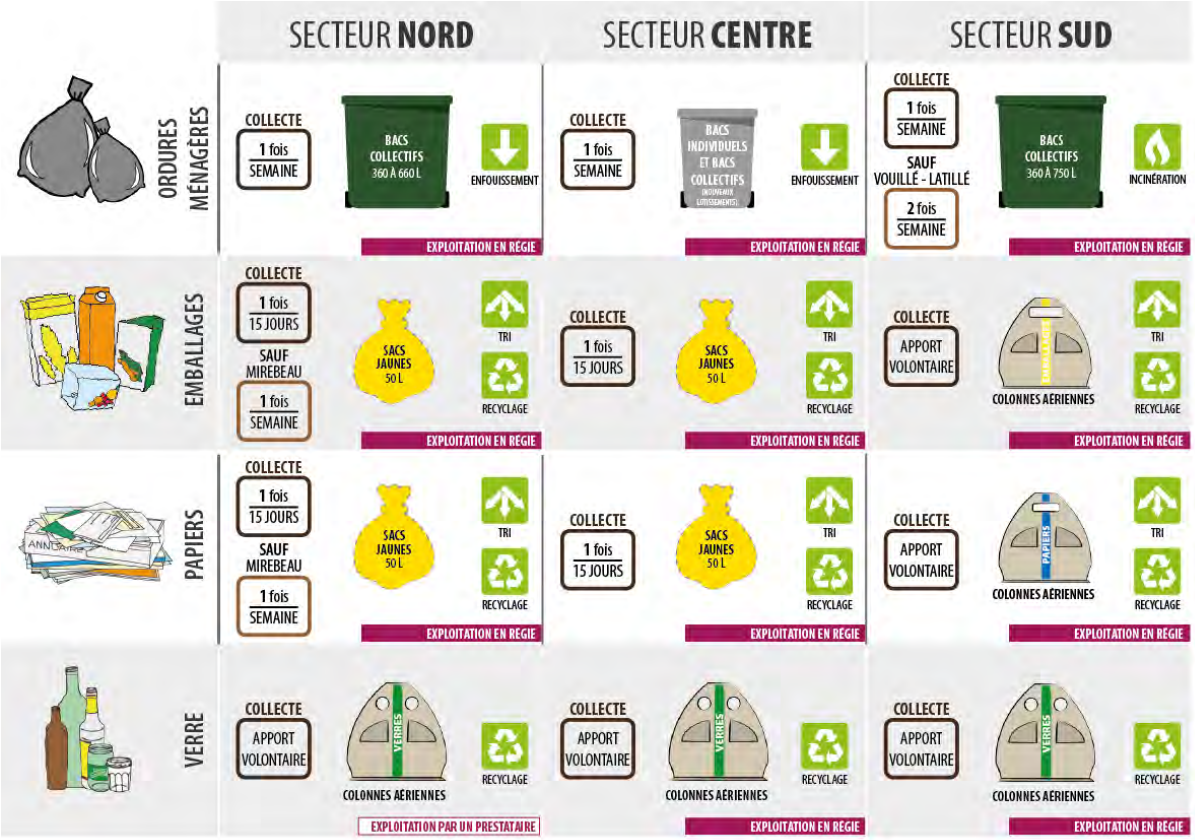

Tableau localisation des Points d'Apport Volontaire en 2018

	Verre	Emballage	Papier	Total/commune
Amberre	2	0	0	2
Avanton	9	0	0	9
Ayron	7	8	3	18
Boivre-La-Vallée	20	26	13	59
Chabournay	4	0	0	4
Chalandray	7	7	3	17
Champigny-en-Rochereau	11	4	2	17
Cherves	4	0	0	4
Chiré en Montreuil	6	6	3	15
Chouppes	9	0	0	9
Cissé	11	0	0	11
Coussay	3	0	0	3
Cuhon	7	0	0	7
Frozes	4	4	2	10
Latillé	8	13	7	28
Maillé	3	2	1	6
Maisonneuve	4	0	0	4
Massognes	5	0	0	5
Mirebeau	12	0	0	12
Neuville de Poitou	18	0	0	18
Quincay	8	15	7	30
Saint Martin La Pallu	26	0	0	26
Thurageau	4	0	0	4
Villiers	4	0	0	4
Vouillé	19	22	11	52
Vouzailles	4	0	0	4
Yversay	2	0	0	2
Total	221	107	52	380

En 2018, le service déchets ménagers recense 368 réclamations réparties de la façon suivante :

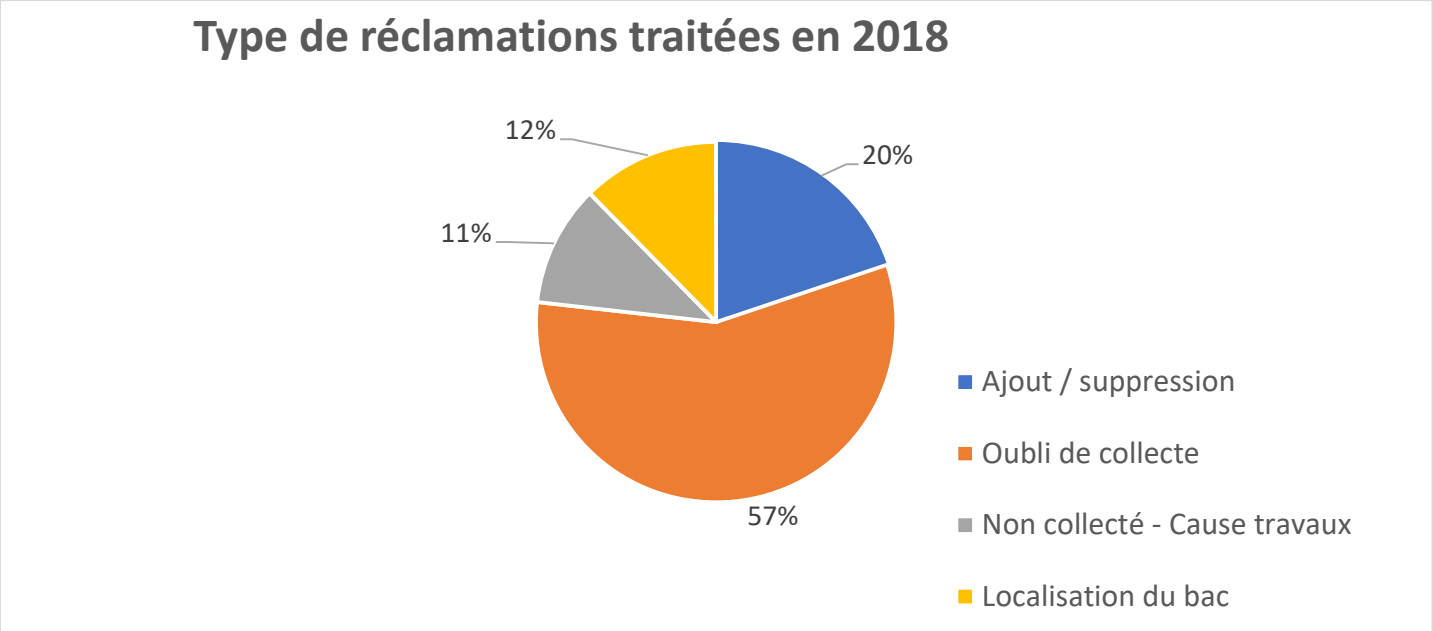

c. Le matériel dédié à la collecte

Le service de collecte dispose d'un parc de véhicules adapté au territoire. Les lieux de départ sont territorialisés.

Trois ateliers techniques sont répartis au sein du territoire :

- Mirebeau
- Cissé
- Vouillé

Le parc de véhicules est composé de :

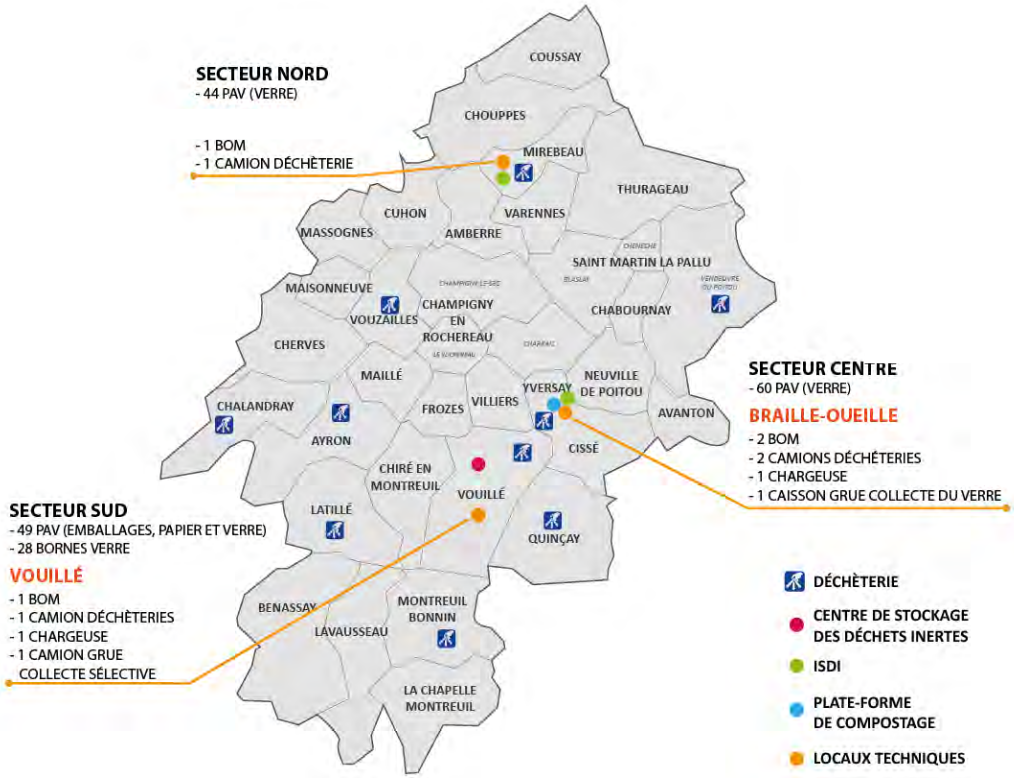

d. Les fréquences et jours de collecte par commune

Le tableau ci-après répertorie, pour chaque commune, la fréquence de collecte :

1er semestre :

COMMUNES	LUNDI		MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
AMBERRE			O.M.				CS 1/2			
AVANTON	BOM 2 CS 1/2						BOM 2			
AYRON					O.M.					
BENASSAY				O.M.						
Nesdes								O.M.		
CHABOURNAY			BOM 2						BOM 2 CS 1/2	
CHALANDRAY					O.M.					
CHAMPIGNY-LE-SEC			O.M.						CS 1/2	
CHAPELLE MONTREUIL (LA)								O.M.		
CHERVES			O.M.						CS 1/2	
CHIRE EN MONTREUIL						O.M.				
CHOUPPES ①	O.M.						CS 1/2			
CISSE							BOM 1		BOM 2 CS 1/2	
COUSSAY					O.M.		CS 1/2			
CUHON	O.M.						CS 1/2 Ch			
FROZES						O.M.				
LATILLE			O.M.							
Centre									O.M.	

LAVAUSSEAU				O.M.				
MAILLE						O.M.		
MAISONNEUVE			O.M.					
MASSOGNES			O.M.					
MIREBEAU	O.M.						CS	
Seuilly					O.M.		CS 1/2	
La Fouleresse, Brossac, La Gauterie, La Plaine, Le Breuil, Rochefort, Le Vivier	O.M.						CS 1/2	
Conteneur n° 133*(N°23-24-26-28-30) Rue Gilbert Landry*					O.M.		CS	
Conteneur n° 74 *RD 725 N° 44, 46, 48, 21 Bd Voltaire*			O.M.					
Conteneur n° 36 - 37 *Cité de la Madeleine n° 30, 31, 32, 33, 34, 35*	O.M.						CS	
Conteneur n° 203 *Route de St Jean de Sauves n° 28 , 17*	O.M.						CS 1/2	
Conteneur n° 78 *Carrefour rue de la Gare-Bd Voltaire n° 4, 6, 8, 5 rue de la Gare*			O.M.					
Conteneur n° 125 *(Mr Agay-Mr Youx)*			O.M.					
Conteneur SATECO	O.M.							
Conteneur n°202 *La Rivière*	O.M.						CS 1/2	
MONTREUIL BONNIN								O.M.
NEUVILLE DE POITOU								
Périphérie de Neuville de Poitou + Cités Nord	BOM 1 / BOM 2							
Zone du Chiron	BOM 2 CS 1/2						BOM 1	
Neuville-de-Poitou centre	BOM 2 CS 1/2							
Bellefois	BOM 2 CS 1/2		BOM 1					
Petit Yversay	BOM 1				BOM 2 CS 1/2			
QUINCAY							O.M.	
SAINT MARTIN LA PALLU								
Vendeuvre-du-Poitou bourg					BOM 1			
Couture	BOM 2 CS 1/2				BOM 1			
La Roussalière					BOM 1			
Ecart Nord de Vendeuvre-du-Poitou					BOM 1			
Ecart Sud de Vendeuvre-du-Poitou					BOM 2			
Blaslay			BOM 2		BOM 2 CS 1/2			
Charrais			BOM 1		BOM 2 CS 1/2			
Cheneché							BOM 2	
THURAGEAU *à l'exception de*					O.M.		CS 1/2	
Champvent *collecté par LENCLOITRE*							O.M. + CS	
Le Bouchet *collecté par LENCLOITRE*			O.M. + CS					
Pré Girault *collecté par LENCLOITRE*							O.M. + CS	
La Boutinière *collecté par NEUVILLE*					O.M.		CS 1/2	
VARENNES					O.M.		CS 1/2	
VILLIERS			BOM 2		BOM 2 CS 1/2			
VOUILLE								
Centre			O.M.					
Super U			O.M.			O.M.		
Les Essarts				O.M.				
Traversonne							O.M.	
VOUZAILLES			O.M.					
YVERSAY			BOM 1		BOM 2 CS 1/2			
		OM		CS Semaine Pair		CS Semaine Impair		

2ème semestre :

COMMUNES	LUNDI		MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
AMBERRE			O.M.						CS 1/2	
Bincy, Bournezeau			O.M.				CS 1/2			
AVANTON	BOM 2 CS 1/2						BOM 2			
AYRON					O.M.					
BENASSAY				O.M.						
Nesdes								O.M.		
CHABOURNAY			BOM 2						BOM 2 CS 1/2	
CHALANDRAY					O.M.					
CHAMPIGNY-LE-SEC			O.M.						CS 1/2	
CHAPELLE MONTREUIL (LA)								O.M.		
CHERVES			O.M.						CS 1/2	
CHIRE EN MONTREUIL						O.M.				
CHOUPPES	O.M.						CS 1/2			
La Colomberie, Nantilly, Poligny, La Nivard, Le Verger Gazeau, 2-4-6 la Folie Poisson					O.M.		CS 1/2			
CISSE							BOM 1		BOM 2 CS 1/2	
COUSSAY					O.M.		CS 1/2			
Ploube, RD 347 les Fosses, Beaulieu, le Pavillon	O.M.						CS 1/2			
CUHON	O.M.						CS 1/2 Ch			
La Minaudière			O.M.						CS 1/2	
FROZES						O.M.				
LATILLE			O.M.							
Centre									O.M.	

LAVAUSSEAU				O.M.						
MAILLE						O.M.				
MAISONNEUVE			O.M.						CS 1/2	
MASSOGNES			O.M.						CS 1/2	
MIREBEAU	O.M.						CS			
Seuilly					O.M.		CS 1/2			
La Fouleresse, Brossac, La Gauterie, La Plaine, Le Breuil, Rochefort, Le Vivier					O.M.		CS 1/2			
Conteneur n° 133*(N°23-24-26-28-30) Rue Gilbert Landry*					O.M.		CS			
Conteneur n° 74 *RD 725 N° 21, 44, 46, 48, 21 Bd Voltaire*			O.M.						CS 1/2	
Conteneur n° 36 - 37 *Cité de la Madeleine n° 30, 31, 32, 33, 34, 35*	O.M.						CS			
Conteneur n° 203 *Route de St Jean de Sauves n° 28 , 17*	O.M.						CS 1/2			
Conteneur n° 78 *Carrefour rue de la Gare-Bd Voltaire n° 4, 6, 8, 5 rue de la Gare*			O.M.						CS 1/2	
Conteneur n° 125 *(Mr Agay-Mr Youx)*			O.M.						CS 1/2	
Conteneur SATECO	O.M.									
Conteneur n°202 *La Rivière*	O.M.						CS 1/2			
MONTREUIL BONNIN								O.M.		
NEUVILLE DE POITOU										
Périphérie de Neuville de Poitou + Cités Nord	BOM 1 / BOM 2									
Zone du Chiron	BOM 2 CS 1/2						BOM 1			
Neuville-de-Poitou centre	BOM 2 CS 1/2								BOM 1	
Bellefois	BOM 2 CS 1/2		BOM 1							
Petit Yversay	BOM 1				BOM 2 CS 1/2					
QUINCAY							O.M.			
LE ROCHEREAU						O.M.				
SAINT MARTIN LA PALLU										
Vendeuvre-du-Poitou bourg					BOM 1				BOM 2 CS 1/2	
Couture	BOM 2 CS 1/2				BOM 1					
La Roussalière					BOM 1				BOM 2 CS 1/2	
Ecart Nord de Vendeuvre-du-Poitou					BOM 1				BOM 2 CS 1/2	
Ecart Sud de Vendeuvre-du-Poitou					BOM 2				BOM 2 CS 1/2	
Blaslay			BOM 2		BOM 2 CS 1/2					
Charrais			BOM 1		BOM 2 CS 1/2					
Cheneché							BOM 2		BOM 2 CS 1/2	
THURAGEAU *à l'exception de*					O.M.		CS 1/2			
Champvent *collecté par LENCLOITRE*							O.M. + CS			
Le Bouchet *collecté par LENCLOITRE*			O.M. + CS							
Pré Girault *collecté par LENCLOITRE*							O.M. + CS			
La Boutinière *collecté par NEUVILLE*					O.M.		CS 1/2			
VARENNES					O.M.		CS 1/2			
Maison Bouchet			O.M.						CS 1/2	
VILLIERS			BOM 2		BOM 2 CS 1/2					
VOUILLE									O.M.	
Centre			O.M.							
Super U			O.M.			O.M.			O.M.	
Les Essarts				O.M.						
Traversonne							O.M.			
VOUZAILLES			O.M.						CS 1/2	
YVERSAY			BOM 1		BOM 2 CS 1/2					
		OM		CS Semaine Pair		CS Semaine Impair				

e. Les collectes spécifiques

Au sein du territoire, 34 bornes sont mises à disposition des usagers pour collecter les textiles, les linges de maison et les chaussures (T.L.C) en partenariat avec Le Relais. Cette dernière assure la collecte, le réemploi et la valorisation des textiles.

Cette filière permet de redonner de la valeur à ces textiles et éviter un gâchis de matière.

Ci-dessous le lien pour situer les bornes à textiles.

http://lerelais.org/oudonner.php

2.3 Les déchetteries

a. Le réseau de déchetteries

A travers un réseau de 10 déchetteries, les usagers peuvent venir déposer les déchets occasionnels non pris en charge par la collecte en raison de leur nature ou de leur volume.

La déchetterie est donc un mode de collecte adapté pour des déchets encombrants et des déchets spécifiques notamment en raison de leur toxicité.

b. Les déchets admis en déchetterie

Ci-dessous sont répertoriés les différents déchets acceptés :

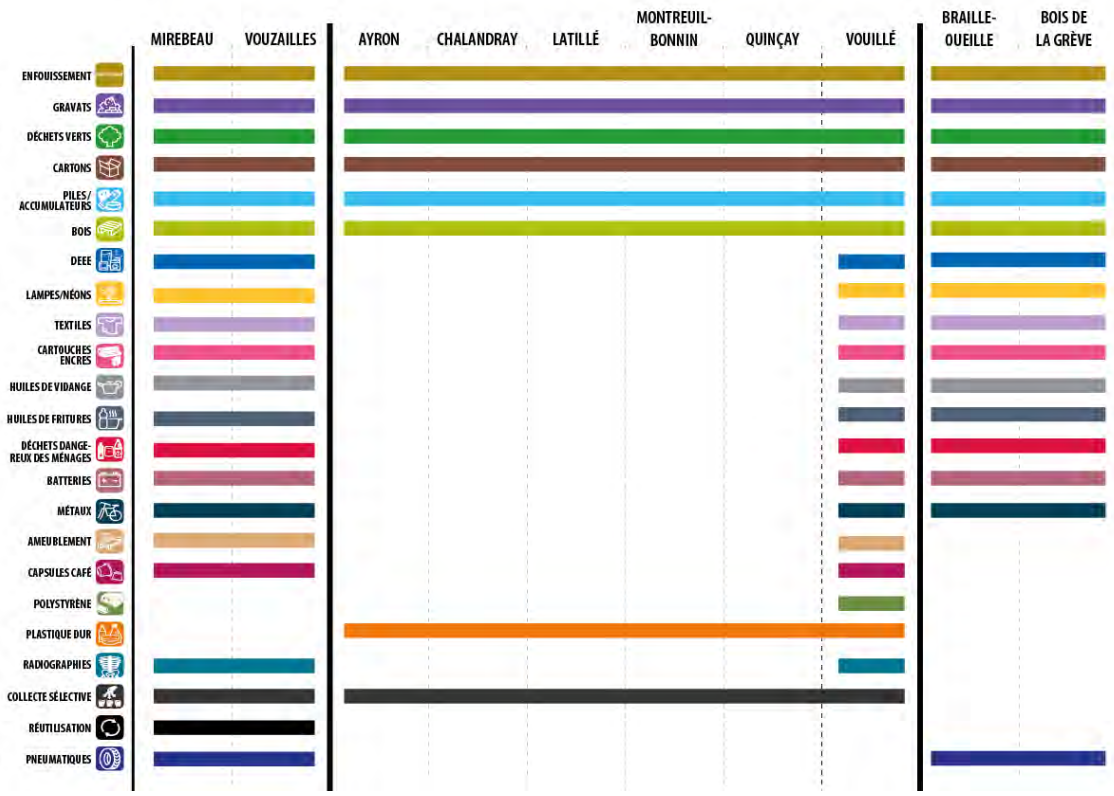

Rappel sur les déchets refusés et les filières d'élimination :

c. Le système d'accès en déchetterie

Trois déchetteries, Mirebeau, Braille Oueille et Vendeuvre du Poitou, sont équipées de système de contrôle d'accès automatique. Les objectifs sont :

- De filtrer les accès (accès possibles seulement aux habitants du territoire)
- De contrôler et simplifier la facturation des dépôts des professionnels
- De maitriser le flux de circulation

Le contrôle d'accès comprend :

- Une barrière à l'entrée de chaque déchetterie
- Une borne de demande d'accès
- Un badge nominatif (un par foyer)

La demande de badge d'accès se fait par l'intermédiaire du service de gestion des déchets en remplissant un formulaire d'inscription en mairie. A la suite de cette démarche, la carte nominative est récupérable gratuitement en mairie.

Concernant les petites déchetteries du territoire, les agents d'accueil comptabilisent le nombre d'usagers à l'aide d'un compteur manuel. Sur la déchetterie de Vouillé, le système de comptage permet d'obtenir des statistiques du nombre de passages selon la provenance des usagers.

d. Jours et heures d'ouverture

e. Zone de réemploi

Un accord a été passé avec Emmaüs afin de permettre à l'association de récupérer les objets réutilisables sur les déchetteries de Mirebeau et Vouzailles depuis Novembre 2013.

Cette action a comme objectifs :

- D'augmenter le gisement des objets réutilisables
- De diminuer les tonnages collectés en déchetterie
- D'éviter le gaspillage

f. L'organisation

Les déchetteries sont exploitées de la façon suivante :

- L'accueil est assuré par le personnel de la Communauté de communes soit en régie
- Le transport des caissons de déchets chez les prestataires d'élimination est assuré par la Communauté de communes et également par les prestataires
- Le traitement et la valorisation des déchets sont gérés en régie et par différents prestataires

2.4 Le gisement global

a. Evolutions des tonnages de DMA collectés

Quantité collectée (en tonne)	2017	Ratio (en kg/an/hab)	2018	Ratio (en kg/an/hab)	Evolution 2017-2018
Population	41 521		41 624		
OMR	7 307	175,99	7 264	174,51	-0,84%
Emballages légers et papier	1 743	41,98	1 777	42,7	+1,71%
Verre	1 459	35,14	1 506	36,18	+2,95%
Déchetteries (hors gravats)	12 073	290,76	12 585	303,10	+4,24%
Total Déchets Ménagers Assimilés (hors gravats)	**22 582**	**543,87**	**23 132**	**557,11**	**+2,43%**

Le tonnage des déchets ménagers et assimilés augmente de 2,43 % entre 2017 et 2018.

Entre 2017 et 2018, les évolutions constatées par habitants sont :

- Une baisse de la production d'ordures ménagères résiduelles (-0,84%)
- Une hausse de la quantité de verre (+2,95%) et de la collecte sélective (+1,71%)
- Une hausse de la quantité de déchets hors gravats apportés en déchetterie (+4,24%)

b. Evolution des quantités collectées par type de déchet déposés en déchetterie

	2017		**2018**		**2017-2018**
Type de déchets	Tonnage collecté	Ratio par habitants (kg/hab)	Tonnage collecté	Ratio par habitants (kg/hab)	Evolution (%)
Cartons	383	9,22	376	9,03	**-2,00%**
Métaux	465	11,21	500	12,01	**7,17%**
Déchets verts	5 756	138,63	5 871	141,05	**1,75%**
Enfouissement	3 254	78,36	3 318	79,71	**1,73%**
Bois	1 386	33,38	1 679	40,34	**20,84%**
Mobilier	316	7,62	319	7,66	**0,52%**
Huiles	20	0,49	19	0,46	**-7,50%**
Batteries-Piles	4	0,09	3	0,07	**-26,12%**
Déchets toxiques	96	2,34	94	2,26	**-3,33%**
DEEE	388	9,35	403	9,68	**3,59%**
Polystyrène	3,1	0,07	3	0,07	**-4,43%**
Total	**12 073**	**290,76**	**12 585**	**303,10**	**4,24%**

Les augmentations de quantités de déchets sont constatées pour :

- Les encombrants
- Le bois
- Les déchets verts
- Les métaux
- Le mobilier

Les enlèvements en déchetterie des déchets suivants sont gérés par le service collecte de la C.C.H.P :

- Cartons
- Bois
- Déchets verts
- Métaux
- Gravats
- Enfouissements

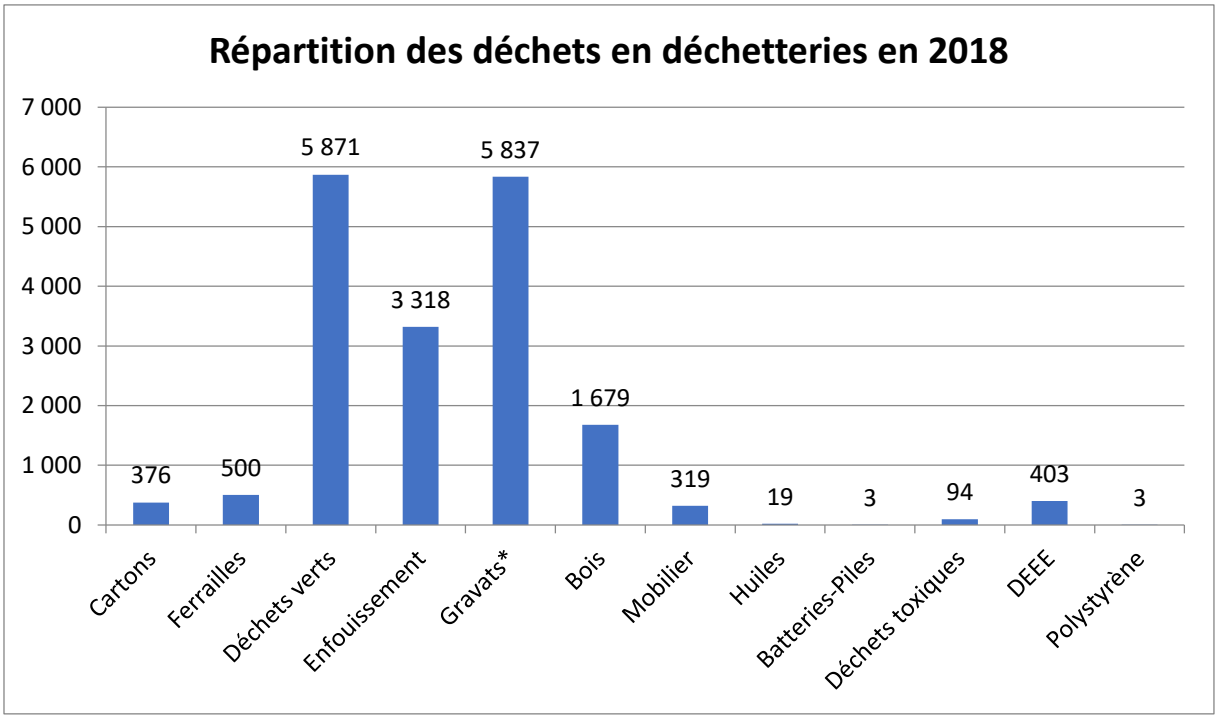

2.5 Le traitement des déchets

a. Les unités de traitement des principaux déchets

- Centre de tri
- UIOM
- Centre d'enfouissement
- Plateforme de compostage
- Usine de recyclage
- Usine de valorisation matière et énergétique

b. Les filières de traitement de la C.C.H.P

Sur le territoire, deux types de traitements sont gérés en régie :

- La valorisation matière des déchets verts
- L'élimination en installation de stockage des déchets inertes

La plateforme de compostage

Les déchets verts collectés en déchetterie sont transférés sur la plateforme de compostage de Braille Oueille. Cette dernière ne traite que les déchets verts.

Les étapes de fabrication de compost sont les suivantes :

- Réception et contrôle des déchets verts
- Broyage et mise en andain des déchets
- Fermentation active (2 à 3 mois) et retournements/arrosage
- Maturation (3 à 5 mois) et retournements
- Criblage du compost
- Normalisation du compost selon la norme NF U44-51 par analyse laboratoire

Le compost produit est vendu aux particuliers ou agriculteurs du territoire qui le souhaite au prix de :

- 15€ la tonne pour une quantité jusqu'à 5 tonnes ;
- 10€ la tonne pour une quantité au-delà de 5 tonnes et jusqu'à 100 tonnes ;
- 3,50€ la tonne pour une quantité supérieure à 100 tonnes.

L'installation de stockage des déchets inertes

Les gravats déposés en déchetterie rejoignent les installations de stockage de déchets inertes à Braille Oueille et de Mirebeau.

Les types de gravats acceptés sont :

- Le béton
- Les briques
- Les tuiles et céramiques
- Les mélanges de béton, tuiles et céramique ne contenant pas de substances dangereuses
- Les terres et cailloux ne contenant pas de substances dangereuses

Les autres déchets font l'objet de d'autres types de traitements tels que la valorisation matière par le biais des repreneurs et/ou d'éco-organisme.

Voici la liste des repreneurs des déchets concernés :

Secteur	Nord	Centre	Sud
OMR	SECHE ENVIRONNEMENT	COVED	UIOM GRAND POITIERS
Emballages légers	CENTRE DE TRI SUEZ		
Papiers	CENTRE DE TRI SUEZ		
Cartons	CENTRE DE TRI SUEZ		
Verre	VERALLIA		
Ferrailles	DERICHEBOURD		MENUT
Bois	COLAS	SEOSSE	LOCA RECUPER
Batteries	MENUT	MENUT	CHIMIREC

Voici la liste des éco-organismes des déchets concernés :

Mobilier	ECO MOBILIER
Piles	COREPILE
DMS	ECO DDS
D3E	ECO SYSTEMES
Textiles	ECO TLC
Pneus	ALIAPUR
Lampes et néons	RECYLUM

c. Le devenir des déchets en déchetteries

Tous les déchets verts déposés en déchetteries font l'objet d'une valorisation organique par un processus de compostage.

Les déchets en bois sont majoritairement valorisés en matière pour la fabrication de panneaux de particules.

Les gravats sont éliminés en installation de stockage de déchets inertes.

Les encombrants (enfouissement) sont éliminés en installation de stockage de déchets non dangereux.

Tous les déchets dangereux collectés en déchetterie sont traités dans des filières spécialisées, pour en maitriser l'impact sur l'environnement.

d. Le devenir des déchets du tri sélectif

Une fois collectés, les emballages (hors verre) et papier triés par les habitants sont transportés jusqu'au centre de tri. Ils sont alors triés par catégorie de matériau, puis expédiés vers des filières de recyclage.

En 2018, un centre de tri a accueilli la collecte sélective issue des déchets du Haut Poitou :

- Société Suez (Poitiers) : 1 777 tonnes

Dans le centre de tri, le refus, erreurs de tri des habitants, est séparé des matériaux recyclables. Ce refus s'élève à 307,9 tonnes soit 17 %.

Les emballages en verre triés par les habitants sont acheminés vers le quai de transfert à Braille Oueille et chez Veolia avant d'être rechargés vers les usines de valorisation où ils sont recyclés en bouteilles de verre après avoir été transformés.

e. Les modes de traitement des déchets

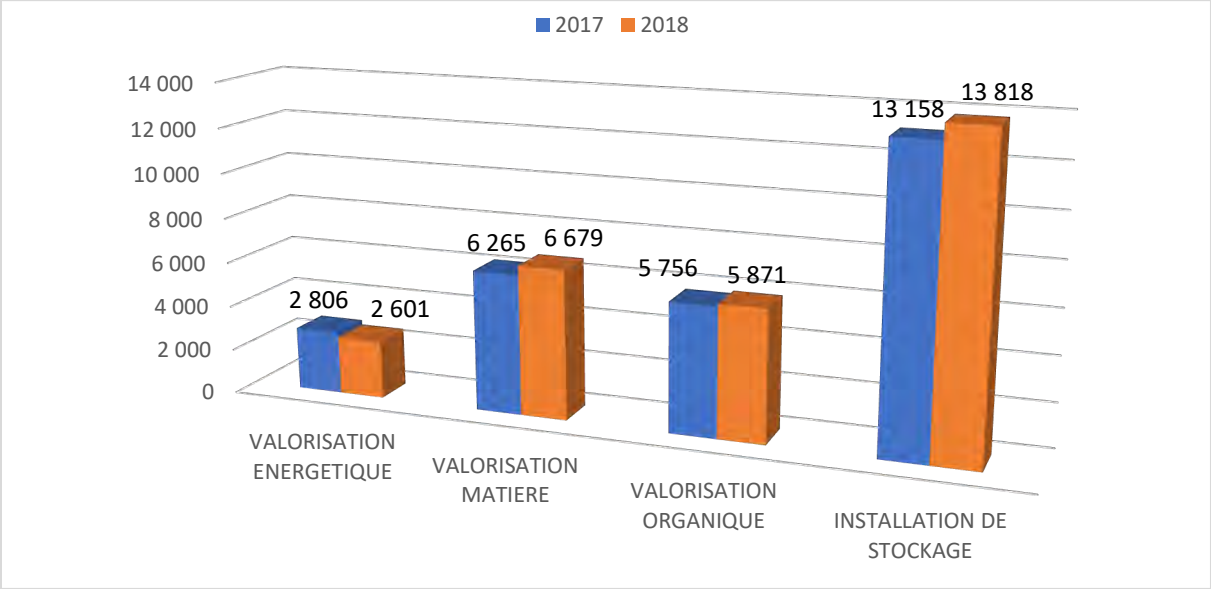

Les matériaux orientés vers les installations de stockage sont :

- Les gravats
- Les encombrants
- Les O.M.R (secteur Nord et Centre)

Ils représentent 48 % du tonnage global des déchets ménagers assimilés.

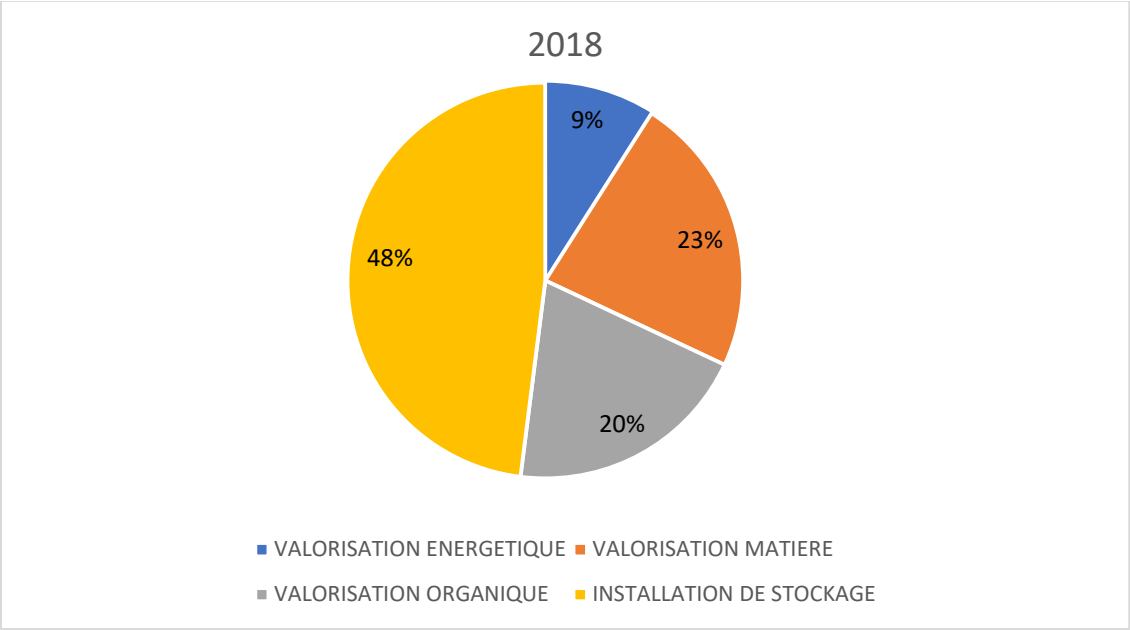

Concernant la valorisation matière, cela représente 23 %, la valorisation énergétique représente 9 % et la valorisation organique atteint 20 %.

2.6 Les faits marquants

Acquisition d'un châssis porteur 26 tonnes DAF (109 560.00 €) équipé d'un bras de manutention pour bennes amovibles et d'une grue de chargement avec passerelles et un caisson de 32 mètres cube (146 144.00 €). Ce nouveau matériel améliore considérablement les conditions de travail de l'agent en charge du vidage des colonnes de la collecte sélective. Les risques de chutes sont définitivement réduits grâce à la passerelle installée sur le châssis.

La Communauté de communes lauréate de l'appel à projets OPREVERT : suite à la rédaction d'un dossier de subvention Oprévert (Objectifs, Prévention, valorisation des déchets verts), la CCHP a été retenue par l'Ademe pour son projet de mutualisation d'un broyeur thermique pour les communes du territoire. L'objectif principal est de détourner les déchets verts des déchetteries en les réduisant.

a. Bilan 2018

- **Collecte et déchetteries**

Lancement de l'étude d'harmonisation et d'optimisation de la collecte sur le territoire

Le bureau d'études Environnement et Solutions a été missionné en juin 2018 afin de définir un plan d'actions global pour harmoniser, optimiser et moderniser le service public de prévention et de gestion des déchets (SPPGD).

Le diagnostic de cette étude a été présenté aux membres de la commission gestion des déchets au mois d'octobre 2018. A la suite de ce diagnostic différents scénarios d'harmonisation ont été étudiés et présentés aux élus au mois de novembre 2018. Les élus ont validé l'un des scénarios, uniquement pour la partie collecte, et demandé au bureau d'études de le chiffré et d'établir son rétro-planning pour le premier semestre 2019.

De plus, ils ont demandé de séparer la partie déchetteries de cette étude et ont souhaité qu'un diagnostic soit établit uniquement sur cette partie pour la prise de décisions. Cette étude sera réalisée durant le premier semestre 2019.

- **Prévention et réduction des déchets :**

Réunions publiques sur la pratique du compostage domestique :

Des réunions publiques sur la pratique du compostage (Mirebeau et Neuville-de-Poitou) animées par l'association Compost'Age.

367 composteurs ont été vendus en 2018.

La promotion de la vente de composteurs dans les déchetteries de Braille-Oueille, Mirebeau et Saint-Martin-La-Pallu a été effectuée par l'animateur du service prévention et réduction des déchets. Celui-ci a participé à une sortie « nettoyons la nature » organisée par les enseignants et élèves de l'école de Chiré-en-Montreuil.

Plusieurs Interventions de sensibilisation à la réduction des déchets dans les écoles ont été menées :

- 16 écoles sur 26 visitées

- 1 782 élèves (pour 3 677) du CP au CM2 ont été sensibilisés au thème des déchets
- 3 sujets en fonction des attentes des enseignants (le tri sélectif, le compostage, le recyclage comme moyen de préservation des ressources naturelles)
- Secteur nord : 4 écoles (414 élèves sensibilisés)
- Secteur centre : 6 écoles (838 élèves)
- Secteur sud : 6 écoles (530 élèves)

Des visites de déchetteries et du centre de tri Suez à Saint Eloi ont été organisées :

368 élèves ont visité une déchetterie (déchetterie de Mirebeau : 1 visite / déchetterie de Vouillé : 9 visites. Coût total transports bus aller-retour : 558 € TTC)

23 visites effectuées au centre de tri pour 11 écoles soit 680 élèves (coût total transports bus aller-retour : 2 757 € TTC)

Différentes animations ont eu lieu lors de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets du 17 au 24 novembre 2018 (SERD)

- **Lundi 19 et mardi 20 novembre**

Animations de sensibilisation à la réduction des déchets et au tri auprès des élèves des 8 classes (186 enfants) de l'école Jean Raffarin de Mirebeau toute la journée.
Présentation du service par M. Bouillault, vice-président en charge de la gestion des déchets.
Interview de M. Bouillault par la presse pour la rédaction d'un article sur la sensibilisation auprès des enfants dans les écoles.

- **Mercredi 21 novembre**

Sensibilisation à la réduction des déchets auprès des usagers du Super U de Neuville-de-Poitou de 9h à 19h. Action menée en partenariat avec l'UFC Que choisir de la Vienne et SOLIHA Vienne.
En terme de visibilité, il a été mis en place des expositions sur :

- le tri et le gaspillage alimentaire
- les solutions pour la prévention et la réduction des déchets
- les actions menées par le magasin pour la valorisation des déchets occasionnés par son activité

- **Vendredi 23 novembre**

Projection gratuite du documentaire « Demain » réalisé par Cyril Dion et Mélanie Laurent au cinéma « le Majestic » à 20h30 à Neuville-de-Poitou.
Présentation des actions menées par le service prévention et réduction des déchets de la CCHP par M. Gilles Bouillault.

- **Samedi 24 novembre**

Diagnostic de la gestion des déchets au marché de Vouillé :
Identification d'un déchet récurent (coquilles) désormais détourné des ordures ménagères afin de contribuer à la diminution des déchets collectés et par conséquent à la diminution des coûts de traitement.
Un article est paru dans la presse récapitulant l'ensemble des animations de sensibilisation menée par la CCHP durant cette SERD 2018.

b. Rencontres de la commission déchets et ordre du jour

- **Commission du 06 Février 2018**
  - Sécurisation des circuits de collecte effectués par les camions BOM :
    1. présentation des différents points noirs répertoriés après le suivi de collecte effectué de novembre 2017 à janvier 2018
    2. définition de la démarche pour résorber ces points noirs

- **Commission du 27 Février 2018**
  - bilan financier 2017 du service gestion et réduction des déchets
  - orientations budgétaires 2018 (fonctionnement et investissement)
  - nouvelle organisation du pôle technique
  - point d'étape du groupe de travail du site unique pôle technique

- **Commission du Jeudi 8 Mars 2018**
  - Sécurisation des circuits de collecte effectués par les camions BOM :
    1. présentation des différents points noirs répertoriés après le suivi de collecte effectué de novembre 2017 à janvier 2018
    2. définition de la démarche pour résorber ces points noirs

- **Commission du Lundi 11 Juin 2018**
  - Harmonisation du réseau de déchetteries

- **Commission du Jeudi 12 Juillet 2018**
  - Harmonisation et optimisation du réseau des déchetteries :
    1. présentation des couts de fonctionnement par scénario
    2. définition du plan de communication
    3. rétro planning
  - Etude d'harmonisation et d'optimisation du service de collecte :
    1. rappel des objectifs
    2. méthodologie
    3. planning
  - Amélioration de la propreté des Points d'Apport Volontaire

- **Commission du Jeudi 6 Septembre 2018**
  - Présentation du bilan d'activités 2017 du service « Déchets ménagers »
  - Révision des tarifs de la redevance spéciale
  - Exonération de la TEOM
  - Tarif du compost vert
  - Avancement de l'état des lieux du Bureaux d'Etudes
  - Renouvellement d'une chargeuse pour l'exploitation de la plateforme de déchets verts
- **Commission du 4 Octobre 2018**
  - Présentation du diagnostic du service « Gestion des déchets » par le Bureau d'Etudes Environnement et Solutions
  - Mode de distribution des calendriers de collectes

- **Commission du Jeudi 15 Novembre 2018**
  - Mise en place des refus de collecte auprès des particuliers
  - Recensement des entreprises par les équipes de collecte (nombre de bacs, type de déchets collectés, fréquence…)

- **<u>Mardi 27 novembre 2018</u>**
  - Présentation de la phase 2 par le Bureau d'Etudes Environnement et Solutions : chiffrage des 4 scénarios d'harmonisation

c. Objectifs 2019

➢ Utilisation mutualisée d'un broyeur thermique en vue principalement de réduire l'apport des déchets verts en déchetterie.

Cet outil acheté par la CCHP et subventionné à hauteur de 55 % par l'Ademe sera prêté aux agents techniques des communes du territoire afin de :

- faciliter la mobilité entre les chantiers (par exemple, le retour au sol et le paillage permettront de vaquer d'un chantier à un autre sans à avoir à déposer comme c'est le cas actuellement les végétaux à la déchetterie)
- gagner en rapidité et efficacité (encore une fois, les avantages liés à l'utilisation d'un broyeur impliquent moins de déplacement tout en développant des nouvelles pratiques à même les chantiers : paillage, nourriture redonnée aux sols, économies d'arrosage)
- accroître l'ergonomie en termes de conditions de travail (le fait de traiter les déchets verts sur le lieu de travail entraîne beaucoup moins de gestes de manutention pour les agents car ils ne seront plus amenés à charger et décharger les remorques de déchets à la main, évitant ainsi des troubles musculo-squelettiques)
- valoriser les déchets verts (compostage, paillage, retour direct au sol)
- réduire les quantités de ces derniers en déchetterie et à l'avenir dans les ordures ménagères
- limiter les déplacements des agents sur le territoire, permettant ainsi des économies d'énergie et de temps de travail en contribuant à la réduction des gaz à effet de serre

➢ développement des actions de sensibilisation initiées sur le territoire en 2018 par l'animateur du service prévention et réduction des déchets :
- animations sur les thèmes du tri, recyclage, compostage et de la réduction des déchets dans les écoles élémentaires grâce à la création du Pass'environnement, outil proposant des animations de sensibilisation et des visites au centre de tri et à la déchetterie en direction des classes de CM1 et CM2
- partenariat avec les services culture, sport, développement durable, solidarité et enfance jeunesse pour divers projets
- semaine européenne de la réduction des déchets (16 au 24 novembre 2019)
- participation au salon « nature et bien-être » à Yversay

➢ mise en place d'actions de réduction des déchets :
- gourmet bag mis à disposition dans les restaurants
- promotion de la pratique et de la vente de composteurs
- formation en régie des agents d'accueil pour un meilleur tri dans les déchetteries afin de diminuer les tonnages des bennes d'enfouissement
- création d'un guide sur les bonnes pratiques pour organiser sa visite à la déchetterie et astuces zéro déchet (version papier et web téléchargeable)

- développement de la partie « déchets ménagers » sur le site internet de la CCHP en collaboration avec le service communication. Afin de faciliter et d'améliorer la qualité du tri, une réflexion sur le long terme sera menée pour apporter l'information nécessaire à ces objectifs. Au fur et à mesure, le site sera mis à jour pour apporter des corrections dans le but d'améliorer le contenu pour les usagers.

- Extension de la redevance spéciale pour les gros producteurs de déchets

- Mise en place du scénario choisi d'harmonisation du réseau de déchetteries

- Mise en place du nouveau schéma de collecte des déchets ménagers

- Etude pour la construction d'un site technique unique

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Communauté de commune à FPU - CC DU HAUT-POITOU (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 20006976300015

POSTE COMPTABLE : CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

M 14

Compte administratif

voté par nature

BUDGET : Budget principal (3)

ANNEE 2018

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).
(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.
(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Code INSEE	CC DU HAUT-POITOU	CA
86177	Budget principal	2018

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	41 935
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 *in fine*) :	584
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
8 283 318,00	0,00	194,81	0,00

	Informations financières – ratios (2)	Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	289,56	0,00
2	Produit des impositions directes/population	188,25	0,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	308,75	0,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	24,72	0,00
5	Encours de dette/population	0,00	0,00
6	DGF/population	42,95	0,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	26,61 %	0,00 %
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	95,14 %	0,00 %
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	8,01 %	0,00 %
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,00 %	0,00 %

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, …) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

VUE D'ENSEMBLE — A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	12 740 743,58	G	13 008 045,54
	Section d'investissement	B	1 276 516,62	H	1 023 378,37
			+		+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	3 969 382,75 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	2 252 964,98 (si excédent)
			=		=
	TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+C+D	14 017 260,20	= G+H+I+J	20 253 771,64
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	507 748,52	L	736 651,05
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	507 748,52	= K+L	736 651,05
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	12 740 743,58	= G+I+K	16 977 428,29
	Section d'investissement	= B+D+F	1 784 265,14	= H+J+L	4 012 994,40
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	14 525 008,72	= G+H+I+J+K+L	20 990 422,69

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 507 748,52	L 736 651,05
010	Stocks (4)	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	736 651,05
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
100	Opération d'équipement n° 100	15 670,92	
102	Opération d'équipement n° 102	15 960,00	
104	Opération d'équipement n° 104	1 762,05	
105	Opération d'équipement n° 105	71 224,31	
108	Opération d'équipement n° 108	34 383,35	
110	Opération d'équipement n° 110	1 077,31	
112	Opération d'équipement n° 112	4 380,00	
114	Opération d'équipement n° 114	335 062,63	
115	Opération d'équipement n° 115	4 800,00	
119	Opération d'équipement n° 119	23 427,95	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).
(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES — A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	2 160 565,00	1 579 625,41	206 477,67	0,00	374 461,92
012	Charges de personnel, frais assimilés	3 602 767,00	3 160 292,84	70 638,15	0,00	371 836,01
014	Atténuations de produits	3 751 536,00	3 737 437,77	0,00	0,00	14 098,23
65	Autres charges de gestion courante	3 462 666,00	3 207 342,46	109 068,80	0,00	146 254,74
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		**12 977 534,00**	**11 684 698,48**	**386 184,62**	**0,00**	**906 650,90**
66	Charges financières	57 568,64	37 256,81	664,10	0,00	19 647,73
67	Charges exceptionnelles	1 494 259,23	25 060,03	9 000,00	0,00	1 460 199,20
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	600 000,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		**15 129 361,87**	**11 747 015,32**	**395 848,72**	**0,00**	**2 986 497,83**
023	*Virement à la section d'investissement (2)*	*2 421 229,88*				
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (2)*	*700 000,00*	*597 879,54*			*102 120,46*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (2)*	*0,00*	*0,00*			*0,00*
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		***3 121 229,88***	***597 879,54***			***2 523 350,34***
TOTAL		**18 250 591,75**	**12 344 894,86**	**395 848,72**	**0,00**	**5 509 848,17**
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		(3) **0,00**				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	15 500,00	10 725,66	0,00	0,00	4 774,34
70	Produits services, domaine et ventes div	665 213,00	486 772,73	49 376,00	0,00	129 064,27
73	Impôts et taxes	8 430 534,00	8 385 768,02	0,00	0,00	44 765,98
74	Dotations et participations	3 884 751,00	3 826 975,84	26 442,40	0,00	31 332,76
75	Autres produits de gestion courante	155 150,00	151 713,66	0,00	0,00	3 436,34
Total des recettes de gestion courante		**13 151 148,00**	**12 861 955,91**	**75 818,40**	**0,00**	**213 373,69**
76	Produits financiers	61,00	36,59	0,00	0,00	24,41
77	Produits exceptionnels	1 000 000,00	9 474,37	0,00	0,00	990 525,63
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		**14 151 209,00**	**12 871 466,87**	**75 818,40**	**0,00**	**1 203 923,73**
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (2)*	*130 000,00*	60 760,27			69 239,73
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (2)*	*0,00*	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		***130 000,00***	***60 760,27***			***69 239,73***
TOTAL		**14 281 209,00**	**12 932 227,14**	**75 818,40**	**0,00**	**1 273 163,46**
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		(3) **3 969 382,75**				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES — A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	5 749 846,82	1 036 714,17	507 748,52	4 205 384,13
	Total des dépenses d'équipement	**5 749 846,82**	**1 036 714,17**	**507 748,52**	**4 205 384,13**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	178 400,00	175 168,80	0,00	3 231,20
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	3 470 613,72	1 343,38	0,00	3 469 270,34
020	Dépenses imprévues	500 000,00			
	Total des dépenses financières	**4 149 013,72**	**176 512,18**	**0,00**	**3 972 501,54**
45…	**Total des opé. pour compte de tiers (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des dépenses réelles d'investissement	**9 898 860,54**	**1 213 226,35**	**507 748,52**	**8 177 885,67**
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (1)*	*130 000,00*	*60 760,27*		*69 239,73*
041	*Opérations patrimoniales (1)*	*2 530,00*	*2 530,00*		*0,00*
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	***132 530,00***	***63 290,27***		***69 239,73***
	TOTAL	**10 031 390,54**	**1 276 516,62**	**507 748,52**	**8 247 125,40**
	Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	(2) **0,00**			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	2 183 073,69	301 227,99	736 651,05	1 145 194,65
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 564 000,00	0,00	0,00	1 564 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	**3 747 073,69**	**301 227,99**	**736 651,05**	**2 709 194,65**
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	847 591,99	116 390,90	0,00	731 201,09
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	5 000,00	2 819,94	0,00	2 180,06
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	5 000,00	2 530,00	0,00	2 470,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	50 000,00		0,00	
	Total des recettes financières	**907 591,99**	**121 740,84**	**0,00**	**785 851,15**
45…	**Total des opé. pour le compte de tiers (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des recettes réelles d'investissement	**4 654 665,68**	**422 968,83**	**736 651,05**	**3 495 045,80**
021	*Virement de la sect° de fonctionnement (1)*	*2 421 229,88*			
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (1)*	*700 000,00*	*597 879,54*		*102 120,46*

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
041	*Opérations patrimoniales (1)*	*2 530,00*	*2 530,00*		*0,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***3 123 759,88***	***600 409,54***		***2 523 350,34***
TOTAL		**7 778 425,56**	**1 023 378,37**	**736 651,05**	**6 018 396,14**
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		(2) **2 252 964,98**			

(1) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC…) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Communauté de commune à FPU - CC DU HAUT-POITOU (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE Budget principal (2)

Numéro SIRET : 20006976300056

POSTE COMPTABLE : CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

M 14

Compte administratif

voté par nature

BUDGET : Collecte et traitement des déchets ménagers (3)

ANNEE 2018

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).
(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.
(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Code INSEE 86177	CC DU HAUT-POITOU Collecte et traitement des déchets ménagers	CA 2018

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	41 935
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 *in fine*) :	584
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0,00	0,00	0,00	0,00

	Informations financières – ratios (2)	Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	99,35	0,00
2	Produit des impositions directes/population	0,00	0,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	116,12	0,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	3,48	0,00
5	Encours de dette/population	0,00	0,00
6	DGF/population	0,00	0,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	38,35 %	0,00 %
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	87,84 %	0,00 %
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	3,00 %	0,00 %
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,00 %	0,00 %

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, …) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

VUE D'ENSEMBLE — A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	4 581 273,75	G	4 916 686,98
	Section d'investissement	B	304 393,77	H	473 887,39
			+		+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	281 360,86 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	666 980,86 (si excédent)
			=		=
	TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+C+D	4 885 667,52	= G+H+I+J	6 338 916,09
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	354 509,08	L	19 000,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	354 509,08	= K+L	19 000,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	4 581 273,75	= G+I+K	5 198 047,84
	Section d'investissement	= B+D+F	658 902,85	= H+J+L	1 159 868,25
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	5 240 176,60	= G+H+I+J+K+L	6 357 916,09

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 354 509,08	L 19 000,00
010	Stocks (4)	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	19 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
100	Opération d'équipement n° 100	12 713,66	
101	Opération d'équipement n° 101	9 945,60	
102	Opération d'équipement n° 102	35 932,80	
103	Opération d'équipement n° 103	279 928,22	
106	Opération d'équipement n° 106	15 988,80	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).
(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES — A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	2 582 300,00	1 975 046,73	578 463,45	0,00	28 789,82
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 622 127,00	1 597 814,42	0,00	0,00	24 312,58
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	3 000,00	782,36	0,00	0,00	2 217,64
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		**4 207 427,00**	**3 573 643,51**	**578 463,45**	**0,00**	**55 320,04**
66	Charges financières	13 270,00	12 250,12	936,74	0,00	83,14
67	Charges exceptionnelles	2 000,00	438,70	451,79	0,00	1 109,51
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	136 543,86				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		**4 359 240,86**	**3 586 332,33**	**579 851,98**	**0,00**	**193 056,55**
023	*Virement à la section d'investissement (2)*	*0,00*				
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (2)*	*550 000,00*	*415 089,44*			*134 910,56*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (2)*	*0,00*	*0,00*			*0,00*
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		***550 000,00***	***415 089,44***			***134 910,56***
TOTAL		**4 909 240,86**	**4 001 421,77**	**579 851,98**	**0,00**	**327 967,11**
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		(3) **0,00**				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	58 050,00	48 374,73	469,70	0,00	9 205,57
70	Produits services, domaine et ventes div	219 000,00	326 869,79	34 560,00	0,00	-142 429,79
73	Impôts et taxes	3 726 330,00	3 756 972,00	0,00	0,00	-30 642,00
74	Dotations et participations	509 500,00	321 545,97	378 500,00	0,00	-190 545,97
75	Autres produits de gestion courante	45 000,00	32,30	0,00	0,00	44 967,70
Total des recettes de gestion courante		**4 557 880,00**	**4 453 794,79**	**413 529,70**	**0,00**	**-309 444,49**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	2 242,63	0,00	0,00	-2 242,63
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		**4 557 880,00**	**4 456 037,42**	**413 529,70**	**0,00**	**-311 687,12**
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (2)*	*70 000,00*	47 119,86			22 880,14
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (2)*	*0,00*	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		***70 000,00***	***47 119,86***			***22 880,14***
TOTAL		**4 627 880,00**	**4 503 157,28**	**413 529,70**	**0,00**	**-288 806,98**
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		(3) **281 360,86**				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	326 736,10	0,00	0,00	326 736,10
	Total des opérations d'équipement	1 459 792,92	145 885,12	354 509,08	959 398,72
Total des dépenses d'équipement		**1 786 529,02**	**145 885,12**	**354 509,08**	**1 286 134,82**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	111 500,00	111 388,79	0,00	111,21
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	110 000,00			
Total des dépenses financières		**221 500,00**	**111 388,79**	**0,00**	**110 111,21**
45…	**Total des opé. pour compte de tiers (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des dépenses réelles d'investissement		**2 008 029,02**	**257 273,91**	**354 509,08**	**1 396 246,03**
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (1)*	*70 000,00*	*47 119,86*		*22 880,14*
041	*Opérations patrimoniales (1)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'investissement		***70 000,00***	***47 119,86***		***22 880,14***
TOTAL		**2 078 029,02**	**304 393,77**	**354 509,08**	**1 419 126,17**
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		(2) **0,00**			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	29 000,00	11 800,00	19 000,00	-1 800,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	560 000,00	0,00	0,00	560 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**589 000,00**	**11 800,00**	**19 000,00**	**558 200,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	272 048,16	46 997,95	0,00	225 050,21
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		**272 048,16**	**46 997,95**	**0,00**	**225 050,21**
45…	**Total des opé. pour le compte de tiers (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes réelles d'investissement		**861 048,16**	**58 797,95**	**19 000,00**	**783 250,21**
021	*Virement de la sect° de fonctionnement (1)*	*0,00*			
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (1)*	*550 000,00*	*415 089,44*		*134 910,56*

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
041	*Opérations patrimoniales (1)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***550 000,00***	***415 089,44***		***134 910,56***
TOTAL		**1 411 048,16**	**473 887,39**	**19 000,00**	**918 160,77**
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		(2) **666 980,86**			

(1) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC…) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Communauté de commune à FPU - CC DU HAUT-POITOU (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE Budget principal (2)

Numéro SIRET : 20006976300049

POSTE COMPTABLE : CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

M 14

Compte administratif

voté par nature

BUDGET : Développement économique (3)

ANNEE 2018

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).
(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.
(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

VUE D'ENSEMBLE — A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	141 842,85	G	99 314,43
	Section d'investissement	B	249 764,74	H	144 876,83
			+		+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	40 653,95 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	1 778 652,10 (si excédent)
			=		=
	TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+C+D	391 607,59	= G+H+I+J	2 063 497,31
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	26 997,82	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	26 997,82	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	141 842,85	= G+I+K	139 968,38
	Section d'investissement	= B+D+F	276 762,56	= H+J+L	1 923 528,93
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	418 605,41	= G+H+I+J+K+L	2 063 497,31

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 26 997,82	L 0,00
010	Stocks (4)	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
100	Opération d'équipement n° 100	25 951,02	
102	Opération d'équipement n° 102	1 046,80	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).
(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES — A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	42 240,00	35 765,40	1 254,51	0,00	5 220,09
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	5 000,00	1,45	0,00	0,00	4 998,55
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		**47 240,00**	**35 766,85**	**1 254,51**	**0,00**	**10 218,64**
66	Charges financières	36 697,38	5 277,27	15 308,07	0,00	16 112,04
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	959,52	0,00	0,00	40,48
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	4 294,57				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		**89 231,95**	**42 003,64**	**16 562,58**	**0,00**	**30 665,73**
023	*Virement à la section d'investissement (2)*	*0,00*				
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (2)*	*84 000,00*	*83 276,63*			*723,37*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (2)*	*0,00*	*0,00*			*0,00*
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		***84 000,00***	***83 276,63***			***723,37***
TOTAL		**173 231,95**	**125 280,27**	**16 562,58**	**0,00**	**31 389,10**
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		(3) **0,00**				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	605,77	6 832,41	0,00	-7 438,18
73	Impôts et taxes	23 000,00	19 711,21	0,00	0,00	3 288,79
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	73 578,00	50 417,18	0,00	0,00	23 160,82
Total des recettes de gestion courante		**96 578,00**	**70 734,16**	**6 832,41**	**0,00**	**19 011,43**
76	Produits financiers	0,00	21,98	0,00	0,00	-21,98
77	Produits exceptionnels	14 000,00	0,00	0,00	0,00	14 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		**110 578,00**	**70 756,14**	**6 832,41**	**0,00**	**32 989,45**
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (2)*	*22 000,00*	21 725,88			274,12
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (2)*	*0,00*	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		***22 000,00***	***21 725,88***			***274,12***
TOTAL		**132 578,00**	**92 482,02**	**6 832,41**	**0,00**	**33 263,57**
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		(3) **40 653,95**				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 344 634,61	0,00	0,00	1 344 634,61
	Total des opérations d'équipement	788 117,49	86 421,39	26 997,82	674 698,28
	Total des dépenses d'équipement	**2 132 752,10**	**86 421,39**	**26 997,82**	**2 019 332,89**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	152 000,00	141 617,47	0,00	10 382,53
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	65 000,00			
	Total des dépenses financières	**217 000,00**	**141 617,47**	**0,00**	**75 382,53**
45…	**Total des opé. pour compte de tiers (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des dépenses réelles d'investissement	**2 349 752,10**	**228 038,86**	**26 997,82**	**2 094 715,42**
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (1)*	*22 000,00*	*21 725,88*		*274,12*
041	*Opérations patrimoniales (1)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	***22 000,00***	***21 725,88***		***274,12***
	TOTAL	**2 371 752,10**	**249 764,74**	**26 997,82**	**2 094 989,54**
	Pour information **D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1**	(2) **0,00**			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	108 400,00	0,00	0,00	108 400,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	390 700,00	59 100,20	0,00	331 599,80
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	2 500,00	0,00	-2 500,00
	Total des recettes d'équipement	**499 100,00**	**61 600,20**	**0,00**	**437 499,80**
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	Total des recettes financières	**10 000,00**	**0,00**	**0,00**	**10 000,00**
45…	**Total des opé. pour le compte de tiers (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des recettes réelles d'investissement	**509 100,00**	**61 600,20**	**0,00**	**447 499,80**
021	*Virement de la sect° de fonctionnement (1)*	*0,00*			
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (1)*	*84 000,00*	*83 276,63*		*723,37*

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
041	*Opérations patrimoniales (1)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***84 000,00***	***83 276,63***		***723,37***
TOTAL		**593 100,00**	**144 876,83**	**0,00**	**448 223,17**
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		(2) **1 778 652,10**			

(1) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC…) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Communauté de commune à FPU - CC DU HAUT-POITOU (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE Budget principal (2)

Numéro SIRET : 20006976300023

POSTE COMPTABLE : CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

M 14

Compte administratif

voté par nature

BUDGET : Gendarmeries (3)

ANNEE 2018

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).
(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.
(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

VUE D'ENSEMBLE — A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	33 358,82	G	0,00
	Section d'investissement	B	2 318 635,28	H	3 252 940,13
			+		+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	261,57 (si déficit)	I	0,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	546 110,97 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
			=		=
	TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+C+D	2 898 366,64	= G+H+I+J	3 252 940,13
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	2 358 515,43	L	1 948 532,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	2 358 515,43	= K+L	1 948 532,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	33 620,39	= G+I+K	0,00
	Section d'investissement	= B+D+F	5 223 261,68	= H+J+L	5 201 472,13
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	5 256 882,07	= G+H+I+J+K+L	5 201 472,13

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 2 358 515,43	L 1 948 532,00
010	Stocks (4)	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	1 948 532,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	2 358 515,43	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).
(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES — A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	33 388,43	33 358,82	0,00	0,00	29,61
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		**34 388,43**	**33 358,82**	**0,00**	**0,00**	**1 029,61**
66	Charges financières	10 100,00	0,00	0,00	0,00	10 100,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		**45 488,43**	**33 358,82**	**0,00**	**0,00**	**12 129,61**
023	*Virement à la section d'investissement (2)*	*0,00*				
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (2)*	*0,00*	*0,00*			*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (2)*	*0,00*	*0,00*			*0,00*
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		***0,00***	***0,00***			***0,00***
TOTAL		**45 488,43**	**33 358,82**	**0,00**	**0,00**	**12 129,61**
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		(3) **261,57**				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	45 750,00	0,00	0,00	0,00	45 750,00
Total des recettes de gestion courante		**45 750,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**45 750,00**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		**45 750,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**45 750,00**
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (2)*	*0,00*	0,00			0,00
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (2)*	*0,00*	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		***0,00***	***0,00***			***0,00***
TOTAL		**45 750,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**45 750,00**
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		(3) **0,00**				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	5 023 889,03	2 318 635,28	2 358 515,43	346 738,32
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	**5 023 889,03**	**2 318 635,28**	**2 358 515,43**	**346 738,32**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45…	**Total des opé. pour compte de tiers (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des dépenses réelles d'investissement	**5 023 889,03**	**2 318 635,28**	**2 358 515,43**	**346 738,32**
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (1)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (1)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	***0,00***	***0,00***		***0,00***
	TOTAL	**5 023 889,03**	**2 318 635,28**	**2 358 515,43**	**346 738,32**
	Pour information **D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1**	(2) **546 110,97**			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	1 948 532,00	0,00	1 948 532,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	3 621 468,00	3 250 000,00	0,00	371 468,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	2 940,13	0,00	-2 940,13
	Total des recettes d'équipement	**5 570 000,00**	**3 252 940,13**	**1 948 532,00**	**368 527,87**
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	Total des recettes financières	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45…	**Total des opé. pour le compte de tiers (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des recettes réelles d'investissement	**5 570 000,00**	**3 252 940,13**	**1 948 532,00**	**368 527,87**
021	*Virement de la sect° de fonctionnement (1)*	*0,00*			
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (1)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
041	*Opérations patrimoniales (1)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***0,00***	***0,00***		***0,00***
TOTAL		**5 570 000,00**	**3 252 940,13**	**1 948 532,00**	**368 527,87**
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		(2) **0,00**			

(1) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC…) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 20006976300080	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT Communauté de commune à FPU CC DU HAUT-POITOU

POSTE COMPTABLE DE : CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Compte administratif

BUDGET : Chaufferie Bois (2)

ANNEE 2018

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF — II

VUE D'ENSEMBLE — A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 109 349,86	G 137 549,21	G-A 28 199,35
	Section d'investissement	B 31 854,64	H 61 628,00	H-B 29 773,36
		+	+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 0,00 (si excédent)	
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 138 454,62 (si excédent)	
		=	=	
		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 141 204,50	Q= G+H+I+J 337 631,83	=Q-P 196 427,33

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	67 808,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	67 808,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 109 349,86	= G+I+K 137 549,21	28 199,35
	Section d'investissement	= B+D+F 31 854,64	= H+J+L 267 890,62	236 035,98
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 141 204,50	= G+H+I+J+K+L 405 439,83	264 235,33

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	
70	Ventes produits fabriqués, prestations		0,00
73	Produits issus de la fiscalité		0,00
74	Subventions d'exploitation		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 0,00	L 67 808,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
13	Subventions d'investissement	0,00	67 808,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
100	Opération d'équipement n° 100	0,00	
101	Opération d'équipement n° 101	0,00	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Indiquer le signe – si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.
(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).
(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	71 952,00	64 428,29	0,00	0,00	7 523,71
012	Charges de personnel, frais assimilés	6 200,00	5 995,27	0,00	0,00	204,73
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	50,00	0,00	0,00	0,00	50,00
Total des dépenses de gestion courante		**78 202,00**	**70 423,56**	**0,00**	**0,00**	**7 778,44**
66	Charges financières	3 671,00	3 039,83	451,47	0,00	179,70
67	Charges exceptionnelles	50,00	0,00	0,00	0,00	50,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat°(2)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles d'exploitation		**81 923,00**	**73 463,39**	**451,47**	**0,00**	**8 008,14**
023	*Virement à la section d'investissement (4)*	*0,00*				
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*58 648,00*	*35 435,00*			*23 213,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)*	*0,00*	*0,00*			*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		***58 648,00***	***35 435,00***			***23 213,00***
TOTAL		**140 571,00**	**108 898,39**	**451,47**	**0,00**	**31 221,14**
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		**0,00**				

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	112 023,00	107 713,21	11 400,00	0,00	-7 090,21
73	Produits issus de la fiscalité(5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		**112 023,00**	**107 713,21**	**11 400,00**	**0,00**	**-7 090,21**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	248,00	248,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		**112 271,00**	**107 961,21**	**11 400,00**	**0,00**	**-7 090,21**
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*28 300,00*	18 188,00			10 112,00
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)*	*0,00*	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		***28 300,00***	***18 188,00***			***10 112,00***
TOTAL		**140 571,00**	**126 149,21**	**11 400,00**	**0,00**	**3 021,79**
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		**0,00**				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.
(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.
(5) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	-248,00	0,00	0,00	-248,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	32 607,24	0,00	0,00	32 607,24
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**32 359,24**	**0,00**	**0,00**	**32 359,24**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	215 196,38	13 666,64	0,00	201 529,74
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	15 000,00			
Total des dépenses financières		**230 196,38**	**13 666,64**	**0,00**	**216 529,74**
45…	**Total des opérations pour compte de tiers (4)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des dépenses réelles d'investissement		**262 555,62**	**13 666,64**	**0,00**	**248 888,98**
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (2)*	*28 300,00*	*18 188,00*		*10 112,00*
041	*Opérations patrimoniales (2)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'investissement		***28 300,00***	***18 188,00***		***10 112,00***
TOTAL		**290 855,62**	**31 854,64**	**0,00**	**259 000,98**
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		**0,00**			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	94 001,00	26 193,00	67 808,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	248,00	0,00	0,00	248,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**94 249,00**	**26 193,00**	**67 808,00**	**248,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45…	**Total des opérations pour le compte de tiers (4)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes réelles d'investissement		**94 249,00**	**26 193,00**	**67 808,00**	**248,00**
021	*Virement de la section d'exploitation (2)*	*0,00*			
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (2)*	*58 648,00*	*35 435,00*		*23 213,00*
041	*Opérations patrimoniales (2)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***58 648,00***	***35 435,00***		***23 213,00***
TOTAL		**152 897,00**	**61 628,00**	**67 808,00**	**23 461,00**
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		**138 454,62**			

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Communauté de commune à FPU - CC DU HAUT-POITOU (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE Budget principal (2)

Numéro SIRET : 20006976300031

POSTE COMPTABLE : CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

M 14

Compte administratif

voté par nature

BUDGET : Zones d'activités économiques (3)

ANNEE 2018

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).
(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.
(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

VUE D'ENSEMBLE — A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	6 359 866,05	G	6 512 514,66
	Section d'investissement	B	6 287 649,18	H	5 951 670,18
			+		+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	392 809,31 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	2 921 273,03 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
			=		=
	TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+C+D	15 568 788,26	= G+H+I+J	12 856 994,15
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	6 359 866,05	= G+I+K	6 905 323,97
	Section d'investissement	= B+D+F	9 208 922,21	= H+J+L	5 951 670,18
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	15 568 788,26	= G+H+I+J+K+L	12 856 994,15

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 0,00	L 0,00
010	Stocks (4)	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).
(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES — A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	880 860,00	207 494,09	0,00	0,00	673 365,91
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	110,00	0,00	0,00	0,00	110,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		**880 970,00**	**207 494,09**	**0,00**	**0,00**	**673 475,91**
66	Charges financières	100 400,00	99 019,18	1 331,71	0,00	49,11
67	Charges exceptionnelles	110,00	0,00	0,00	0,00	110,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		**981 480,00**	**306 513,27**	**1 331,71**	**0,00**	**673 635,02**
023	*Virement à la section d'investissement (2)*	*0,00*				
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (2)*	*5 951 670,18*	*5 951 670,18*			*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (2)*	*100 400,00*	*100 350,89*			*49,11*
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		***6 052 070,18***	***6 052 021,07***			***49,11***
TOTAL		**7 033 550,18**	**6 358 534,34**	**1 331,71**	**0,00**	**673 684,13**
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		(3) **0,00**				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	182 950,00	292 202,00	0,00	0,00	-109 252,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	58 990,00	30 000,00	0,00	0,00	28 990,00
75	Autres produits de gestion courante	110,00	0,00	0,00	0,00	110,00
Total des recettes de gestion courante		**242 050,00**	**322 202,00**	**0,00**	**0,00**	**-80 152,00**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		**242 050,00**	**322 202,00**	**0,00**	**0,00**	**-80 152,00**
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (2)*	*6 298 290,87*	6 089 961,77			208 329,10
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (2)*	*100 400,00*	100 350,89			49,11
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		***6 398 690,87***	***6 190 312,66***			***208 378,21***
TOTAL		**6 640 740,87**	**6 512 514,66**	**0,00**	**0,00**	**128 226,21**
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		(3) **392 809,31**				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	197 720,00	197 687,41	0,00	32,59
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	**197 720,00**	**197 687,41**	**0,00**	**32,59**
45…	**Total des opé. pour compte de tiers (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des dépenses réelles d'investissement	**197 720,00**	**197 687,41**	**0,00**	**32,59**
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (1)*	*6 298 290,87*	*6 089 961,77*		*208 329,10*
041	*Opérations patrimoniales (1)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	***6 298 290,87***	***6 089 961,77***		***208 329,10***
	TOTAL	**6 496 010,87**	**6 287 649,18**	**0,00**	**208 361,69**
	Pour information **D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1**	(2) **2 921 273,03**			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	3 465 613,72	0,00	0,00	3 465 613,72
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	**3 465 613,72**	**0,00**	**0,00**	**3 465 613,72**
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	Total des recettes financières	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45…	**Total des opé. pour le compte de tiers (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des recettes réelles d'investissement	**3 465 613,72**	**0,00**	**0,00**	**3 465 613,72**
021	*Virement de la sect° de fonctionnement (1)*	*0,00*			
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (1)*	*5 951 670,18*	*5 951 670,18*		*0,00*

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
041	*Opérations patrimoniales (1)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***5 951 670,18***	***5 951 670,18***		***0,00***
TOTAL		**9 417 283,90**	**5 951 670,18**	**0,00**	**3 465 613,72**
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		(2) **0,00**			

(1) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC…) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

HAUT POITOU
Communauté de communes

Communauté de communes du Haut-Poitou
10 avenue de l'Europe
86170 Neuville-de-Poitou
05 49 51 93 07
contact@cc-hautpoitou.fr

https://cc-hautpoitou.fr/

Impression : Graph Impression (86) - Sept. 2019 - Tous les papiers se recyclent